

**Projet-pilote de collaboration CEFA-IFAPME  
pour une formation en alternance d'un an  
au métier de 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois'**

Rapport de la collaboration entre

Le CEFA du Centre Asty Moulin

Le Centre IFAPME de Namur-Brabant wallon

L'IFAPME

La Confédération Construction Wallonne

Constructiv

WOODWIZE

*Projet coordonné et accompagné par l'IBEFE (Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi) de Namur*

*et soutenu par la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région Wallonne*

Après quelques informations relatives au contexte, à l'origine du projet et au choix de la formation, le présent rapport permet d'effectuer :

- soit une découverte chronologique du projet au fil des réunions préparatoires, des réunions du Comité de Pilotage et des réunions des différents groupes de travail (p.5 à p.18);
- soit une découverte des réalisations et de la dynamique des différents groupes de travail (p.19 à p.26);
- soit une découverte des constats réalisés durant l'accompagnement de ce projet (p.27 à p.30).

Pour les lecteurs.trices les plus courageux et curieux des détails, une lecture de l'ensemble de ce rapport comportera donc quelques répétitions inhérentes à cette structure.

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte, origine du projet et choix de la formation</b>	<b>p.3</b>
<b>2. Développement chronologique du projet</b>	<b>p.5</b>
<b>3. Synthèse relative aux réalisations et à la dynamique des différents groupes de travail (GT) : GT communication/promotion, GT formation, GT alternance et GT épreuve sectorielle</b>	<b>p.19</b>
<b>4. Constats</b>	<b>p.27</b>
4.1. Plus-value d'une collaboration CEFA - IFAPME	
4.2. Impacts des productions du Service Francophone des Métiers et Qualifications sur les opérateurs d'enseignement et de formation	
4.3. Plus-value d'une collaboration rapprochée avec les coachs sectoriels	
4.4. Autres constats	
<b>5. Regards de l'IBEFE et des partenaires sur le projet</b>	<b>p.31</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>p.35</b>

## 1. Contexte, origine du projet et choix de la formation

### Soutien de l'alternance au niveau politique

*'La formation en alternance participe à l'amélioration des qualifications de la population par la grande place qu'elle accorde à la formation pratique en entreprises. Soucieux d'une excellence des qualifications, le gouvernement wallon considère que le renforcement de l'attractivité de la formation en alternance est une priorité, ainsi que le renforcement de la complémentarité de l'offre de formation en alternance de la Région avec l'offre d'enseignement en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles'<sup>1</sup>.*

Cet objectif de renforcement de la complémentarité de l'offre de formation en alternance ne se construit pas seulement sur la programmation d'une répartition géographique pertinente de cette offre (mission des Instances Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi - IBEFE) en lien avec les besoins socio-économiques locaux; les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle sont donc aussi invités à se rencontrer, à dialoguer et à collaborer pour que leurs formations permettent aux jeunes d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs et ce, plus particulièrement encore pour les métiers en tension qualitative et en pénurie, ainsi que pour les métiers d'avenir.

*'Le Gouvernement veillera, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et la Commission communautaire française (Cocof), à la mise en place d'une meilleure articulation entre le secteur de l'enseignement et celui de la formation en alternance... Il sera particulièrement attentif à favoriser les partenariats entre...l'enseignement qualifiant et le secteur de la formation en alternance...Les passerelles seront recherchées pour assurer le continuum de l'apprentissage en faveur des apprenants'<sup>2</sup>.*

L'invitation à ce type de complémentarité et de partenariat s'inscrit par ailleurs

dans un contexte où l'ensemble des opérateurs d'enseignement et de formation travaillent de plus en plus ensemble pour pallier certains de leurs manques respectifs (manque d'équipements, manque de RH, ...) ou, exprimé de manière plus positive, pour rassembler leurs ressources afin d'augmenter la qualité de la formation prodiguée à leurs publics.

### Soutien de l'alternance au niveau sectoriel

Constructiv et WOODWIZE partagent la volonté de soutenir la formation en alternance. Ainsi, dans son rapport annuel 2017, Constructiv annonçait : *'Concernant... l'apprentissage en alternance, le secteur de la construction nourrit l'ambition de faire de cette forme de formation une véritable réussite... L'apprentissage en alternance est considéré comme le moyen idéal d'apprendre un métier de la construction et, par conséquent, le secteur misera sur l'augmentation du nombre d'élèves qui apprennent une profession par le biais de l'apprentissage en alternance... Le secteur de la construction mise donc sur l'augmentation quantitative et qualitative (qualité de la formation et du lieu de stage) de l'apprentissage en alternance... Afin de rendre cela possible (au niveau quantitatif), le secteur de la construction convient de :*

- prévoir suffisamment de possibilités de choix dans les filières de l'apprentissage en alternance ;
- promouvoir le système de formation en alternance ;
- réduire au maximum le nombre d'abandons au cours du parcours de formation ;
- apprendre aux jeunes à appliquer correctement les normes de sécurité ;
- intégrer efficacement les jeunes dans les entreprises pour un parcours durable dans ce secteur.

<sup>1</sup> Déclaration de politique régionale wallonne, 'la Wallonie plus forte', Namur, 25 juillet 2017.

<sup>2</sup> Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024.

## Origine du projet et choix de la formation

Début 2017, à l'occasion d'une rencontre informelle d'un groupe de partenaires sociaux wallons convaincus de la pertinence et de la valeur de la formation en alternance naît une proposition de lancement d'une collaboration CEFA-IFAPME pour le métier de **constructeur monteur de bâtiments en structure bois (CMBSB)**, métier pour lequel aucune formation en alternance n'existait alors dans le Bassin namurois.

Le métier de 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois' figurait alors dans la liste 2017 des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie, ainsi que dans la liste des 'thématiques communes'<sup>3</sup> prioritaires de l'IBEFE de Namur ; en outre, ce métier avait fait l'objet d'un profil métier et d'un profil formation validés en 2015 au Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

Pour asseoir solidement le choix de cette formation pour cette collaboration CEFA-IFAPME, les interlocuteurs sociaux ont demandé à la Confédération Construction Wallonne (CCW) de réaliser une enquête au printemps 2017 auprès des entreprises wallonnes, enquête qui a confirmé le potentiel d'offre de stages et d'emplois pour ce métier.

Les interlocuteurs sociaux envisageaient alors que cette collaboration porte sur le partage d'équipements, les échanges sur les pratiques pédagogiques et d'accompagnement des jeunes, la recherche conjointe de places de stage en entreprises, l'organisation d'une épreuve commune, ... voire également sur l'organisation de quelques cours en commun.

---

<sup>3</sup> Liste des métiers pour lesquels l'offre de formation et/ou d'enseignement qualifiant est à créer ou à maintenir sur le territoire du Bassin de Namur, en lien avec les besoins socio-économiques locaux.

## Principal défi du projet

Deux opérateurs organisent la formation en alternance en Wallonie : les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) de la Fédération Wallonie Bruxelles et les centres de formation IFAPME. La formation en alternance consiste en un ou deux jours de formation en CEFA ou en centre de formation IFAPME et le reste de la semaine en entreprise.

Pour créer les premiers rapprochements entre ces 2 opérateurs de l'alternance, un accord de coopération entre la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française est conclu en 2008 ; cet accord prévoit notamment une harmonisation du statut de l'apprenant, du contrat de l'apprenant et des incitants financiers pour les entreprises, ainsi que la création de l'OFFA (Office Francophone de la Formation en Alternance), structure unique de pilotage de l'alternance.

Malgré ce contexte d'harmonisation de l'alternance, l'amorce d'une collaboration directe entre ces deux opérateurs de l'alternance historiquement concurrents constitue un véritable défi : il s'agit non seulement d'instaurer un climat de confiance entre des acteurs de terrain parfois très méfiants les uns envers les autres, mais également de les impliquer dans un projet qui leur 'tombe dessus' (comme exprimé par l'un d'entre eux).

En tant que structure de concertation et de synergie locales entre partenaires sociaux, opérateurs d'enseignement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, l'IBEFE de Namur pouvait très logiquement porter sa candidature pour mener à bien ce projet de collaboration.

## 2. Développement chronologique du projet

### Rencontres préparatoires

En vue de la mise en œuvre de la formation CMBSB en septembre 2018, une **première rencontre** a été planifiée en mai 2017 afin que des représentants et des acteurs de terrain des deux opérateurs puissent discuter de ce projet de collaboration.

En juin 2017, une **deuxième rencontre** destinée aux interlocuteurs sociaux locaux permet de confirmer leur volonté de soutenir ce projet de formation. Au cours de cette rencontre, la présentation des résultats de l'enquête menée par la CCW auprès des entreprises wallonnes qui font de la fabrication et/ou du montage de bâtiments en structure bois (*59 entreprises y ont répondu, dont 78 % de TPE*) confirme :

- la pertinence de ce projet de formation (70 % de ces entreprises estiment que le diplôme de menuisier n'est pas suffisant<sup>4</sup> pour exercer ce métier) ;
- le potentiel d'offres de stages (36 entreprises intéressées à accueillir un jeune qui suivra la formation en alternance CMBSB) ;
- le potentiel d'offres d'emplois (62 recrutements envisagés dans les 3 années à venir).

Une **troisième rencontre** planifiée fin juin 2017 avec des représentants de l'IFAPME a permis une première analyse des aspects administratifs et pédagogiques induits par la mise en œuvre d'une collaboration CEFA-IFAPME :

- Aspects administratifs : accès à la formation pour quels élèves/apprenants ? quelles modalités d'inscription (inscription centralisée ou chez chaque opérateur?), quel calendrier adopter sachant que l'agenda annuel CEFA diffère de l'agenda annuel IFAPME (les

apprenants IFAPME travaillent en effet durant les congés scolaires) ?... ;

- Aspects pédagogiques : utilisation commune du référentiel métier, ordre chronologique des unités d'acquis d'apprentissage, lieux d'apprentissage de la pratique professionnelle (sur base de l'équipement des ateliers CEFA et IFAPME), répartition des stages entre les entreprises accueillantes, ...

La question de la certification est également abordée au cours de cette rencontre : quelle certification commune pour les formés CEFA et IFAPME, au-delà des traditionnels certificats d'apprentissage et certifications de qualification ? En effet, après les avancées majeures évoquées précédemment pour une harmonisation de l'alternance, les acteurs de terrain souhaitent savoir si les instances politiques veulent aller plus loin en répondant aux questions liées à l'harmonisation de la certification délivrée aux jeunes. Ainsi, l'IFAPME souhaite que ses apprenants puissent obtenir le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) moyennant le suivi et la réussite des cours généraux.

En septembre 2017, une **quatrième rencontre** a pu être initiée entre les représentants du CEFA du Centre Asty Moulin et du centre IFAPME Namur-Brabant wallon qui avaient entretemps confirmé leur intérêt pour le projet-pilote.

L'enseignement ayant positionné la formation CMBSB dans le cadre d'une 7<sup>ème</sup> professionnelle, cette rencontre permet d'établir un premier accord pour une collaboration pour une formation en 1 an qui débutera en septembre 2018 ; concrètement, il s'agira d'une collaboration entre une 7<sup>e</sup> professionnelle (alternance article 49) et une année de 'spécialisation sous contrat d'alternance' après l'apprentissage en 3 ans à l'IFAPME. Il faut noter cependant que l'idée première de l'IFAPME était de construire une collaboration entre un apprentissage en 3 années et une formation CEFA.

---

<sup>4</sup> Et ce, même si un menuisier sortant de 6<sup>e</sup> Professionnelle dans l'enseignement ou d'une formation en Apprentissage à l'IFAPME peut déjà travailler dans le secteur

de l'industrie du bois (CP126 - ameublement et transformation du bois) et dans le secteur de la construction (CP124 - pose et montage sur chantiers).

Etant donné la nature multisectorielle de ce métier envisagé par le projet-pilote (le métier choisi porte en effet à la fois sur des compétences liées à la fabrication de structures bois en atelier et sur des compétences liées au montage de structures bois sur chantier), le secteur de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> transformation du bois (représenté par WOODWIZE) a rejoint le secteur de la construction (CCW/Constructiv) pour porter ce projet.

### **1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage : 22 novembre 2017**

Suite à ces rencontres préparatoires, le premier Comité de pilotage du projet (animé par le président de l'IBEFE de Namur) a pris place en novembre 2017. A partir de cette date, le Comité de Pilotage se réunira régulièrement pour assurer l'état des lieux et le suivi de la collaboration autour de cette formation.

Les participants réguliers des réunions de Comité de Pilotage sont : des représentants et conseillers/coordonateurs (pédagogique et alternance) des opérateurs CEFA et IFAPME, des représentants de la CCW et Constructiv, les coachs sectoriels de Constructiv et de WOODWIZE, une représentante du cabinet Schyns et des membres de l'équipe IBEFE de Namur.

Lors de ce premier Comité de Pilotage, constat est fait que les démarches à accomplir sont nombreuses.

Ainsi, du côté de l'enseignement :

- il y a urgence de sortir l'arrêté fixant les options de base groupées (OBG) pour que cette formation figure au répertoire des OBG de l'enseignement secondaire (tout ajout ou modification de ce répertoire doit en effet faire l'objet d'un arrêté) ; pour ce projet-pilote, une demande spécifique a été introduite au cabinet de la Ministre Schyns pour accélérer la procédure relative à la sortie de cet arrêté ;
- il y a nécessité de préparer une argumentation pour justifier l'engagement de l'établissement qui s'est montré intéressé à la

collaboration avec le centre IFAPME Namur-Brabant wallon ; en effet, lorsque cette 7<sup>e</sup> figurera au répertoire des OBG, d'autres établissements du Bassin namurois pourront revendiquer le droit de l'organiser (en plein exercice ou en article 49) ;

- le projet doit être présenté au Conseil de Zone de Namur (pour avis) puis au Comité de concertation du SEGEC (pour décision) prévu en avril 2018.

Du côté IFAPME, les étapes à franchir sont les suivantes :

- il faut finaliser le référentiel en décembre 2017 pour organiser la filière en septembre 2018;
- il faut une décision du Comité de gestion (réunion prévue en février 2018) par rapport au projet de formation de type 'spécialisation en 1 an sous contrat d'alternance' qui ne se retrouve pas dans l'organisation et la réglementation IFAPME.

### **2<sup>e</sup> réunion Comité de Pilotage : 12 janvier 2018**

Cette 2<sup>e</sup> réunion a permis de confirmer :

- le soutien des Cabinets Schyns et Jeholet ;
- la préparation d'un cadre réglementaire : à défaut d'un arrêté fixant les OBG prêt dans les délais souhaités, la solution a consisté à fixer (procédure possible en 1 mois) un cadre réglementaire pour une expérimentation-pilote à partir de septembre 2018 ;
- les accords reçus ou attendus par les opérateurs CEFA et IFAPME :
  - avis favorable rendu par le Conseil de Zone de Namur quant à la participation du CEFA du Centre Asty Moulin à ce projet de collaboration et ce, même si l'OBG concernée n'est alors pas encore parue au catalogue de formations de la FWB ;
  - la réunion du Comité de gestion de l'IFAPME se tiendra finalement début mars, réunion au cours de laquelle les membres se prononceront définitivement sur la poursuite du projet.

### Echanges relatifs aux certifications

Les jeunes qui réussiront cette 7<sup>e</sup> année en CEFA obtiendront un certificat de qualification CQ7 pour la réussite des épreuves de qualification et un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) pour la réussite de l'année scolaire (cours généraux et cours de l'Option de Base Groupée), tandis qu'une demande de correspondance au CQ7 devra être introduite par l'IFAPME pour leurs apprenants qui s'engageront dans cette année de spécialisation.

Outre l'obtention de la certification CQ7 pour l'ensemble des élèves et apprenants qui réussiront cette formation, **une attestation sectorielle a été proposée par Constructiv et WOODWIZE pour les jeunes qui réussiront une épreuve sectorielle.** Cette proposition de délivrer une attestation sectorielle - qui sera également complétée par la proposition de financer l'épreuve - a été fort appréciée par les opérateurs CEFA et IFAPME car constituant une réelle plus-value pour l'insertion des futurs formés.

### Echanges relatifs aux cours en commun

Les interlocuteurs sociaux de l'IBEFE rappellent leur souhait que des cours soient suivis en commun par les apprenants CEFA et IFAPME ; les conseillers pédagogiques confirment alors que des périodes de formation pratique peuvent être envisagées de manière commune sur le matériel le plus performant (machine à commande numérique).

### Echanges relatifs aux entreprises accueillantes

Le métier de CMBSB requérant l'acquisition de compétences en atelier et sur chantier, et les entreprises n'étant pas toutes actives à la fois en atelier et sur chantier, des stages multi-entreprises sont évoqués pour que les jeunes acquièrent une expérience la plus complète possible. La CCW réinterrogera alors les entreprises ayant répondu à sa première enquête dans le but de clarifier leurs activités (activités de fabrication et/ou activités de pose, techniques constructives, équipements disponibles...) et de reconfirmer leur intérêt pour l'accueil d'un apprenant à partir de septembre 2018.

C'est lors de ce 2<sup>e</sup> Comité de Pilotage que la constitution des différents groupes de travail (GT) est décidée, ainsi que l'identité des personnes-ressources pour ces différents GT :

#### – **GT Communication/promotion**

Participants : conseiller pédagogique IFAPME, responsable pédagogique et conseiller alternance SEGEC, conseillers CCW, représentant de Constructiv et coach sectoriel de WOODWIZE

Objectifs : coconstruire des outils de promotion de la formation et planifier des séances d'information chez les opérateurs.

#### – **GT Formation**

Participants : conseillers pédagogique et technique IFAPME, responsable pédagogique SEGEC, chef d'atelier et professeur de pratique professionnelle du Centre Asty Moulin, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE

Objectifs : identifier des périodes de formation commune élèves CEFA et apprenants IFAPME et échanger sur les indicateurs d'évaluation des Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)

#### – **GT Alternance**

Participants : conseillers pédagogique et technique IFAPME, conseiller alternance SEGEC, responsable pédagogique SEGEC, référents CEFA et IFAPME (et/ou leur représentant), conseillère Emploi Formation CCW, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE

Objectifs : Instaurer une collaboration rapprochée entre les opérateurs CEFA, IFAPME et les partenaires sectoriels pour la recherche de stages et initier une répartition équitable des places de stages entre chaque opérateur.

#### – **GT Epreuve sectorielle**

Participants : conseillers pédagogique et technique IFAPME, responsable pédagogique SEGEC, chef d'atelier et professeur de pratique professionnelle du Centre Asty Moulin, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE.

Objectifs : Préparer une épreuve sectorielle pour l'obtention d'une attestation sectorielle proposée par Constructiv et WOODWIZE



A noter qu'un groupe travaillant sur une convention spécifique CCW-Constructiv-WOODWIZE-CEFA-IFAPME est également envisagé pour ce projet ; cette convention établirait les rôles respectifs de chaque partenaire, toutes les modalités pratiques de collaboration qui auront été négociées, ainsi que les conclusions et travaux des différents groupes de travail. Cependant, comme les accords conclus au fur et à mesure entre tous les partenaires sont formalisés dans les compte-rendus de toutes les réunions, ce projet de convention sera finalement abandonné.

#### GT Communication/promotion de la formation : 05/02 et 26/02/2018

**1<sup>re</sup> réunion le 05/02/2018** : les participants finalisent le questionnaire préparé et proposé par la CCW, questionnaire qui permettra de réaliser la 2<sup>e</sup> enquête non seulement auprès des 59 entreprises ayant répondu lors de la 1<sup>re</sup> enquête, mais également auprès de toutes les entreprises des secteurs respectifs.

Tout en visant à préciser la répartition de leurs activités (fabrication, pose, construction neuve, rénovation), les techniques constructives utilisées et les

<sup>5</sup> La formation ne peut malheureusement pas être promotionnée auprès des autres écoles du Bassin en raison du court-circuitage de la procédure habituelle

équipements disponibles, cette enquête vise également à établir un état des lieux des places de stages en entreprises.

**2<sup>e</sup> réunion le 26/02/2018** : sur base d'un plan de communication proposé par la CCW, les opérateurs CEFA et IFAPME se mettent d'accord :

1. pour une promotion externe de la formation au même moment, avec les mêmes moyens (brochure et capsule-vidéo préparées et financées par la CCW) ;
2. pour une promotion interne de la formation chez chaque opérateur<sup>5</sup> (séances d'information à destination des jeunes terminant leur formation de menuisier) ;
3. pour la préparation d'une rencontre 'entreprises accueillantes et élèves/apprenants' inscrits à la formation.

#### 3<sup>e</sup> Comité de Pilotage : 9 mars 2018

Lors de cette réunion, les décisions prises lors de la toute récente réunion (début mars) du Comité de gestion de l'IFAPME sont communiquées :

- le Comité de gestion de l'IFAPME a approuvé d'une part le profil de

d'ouverture des options ; la promotion de la formation ne peut donc être faite qu'au niveau du Centre Asty Moulin dont fait partie le CEFA.

formation qui sera mis en œuvre pour cette formation d'une année, d'autre part l'accès à cette année de spécialisation CMBSB aux apprenants ayant réussi leur apprentissage 'menuisier' ;

- les apprenants IFAPME obtiendront également un CQ7 en cas de réussite de cette année de formation, dans la mesure où l'IFAPME introduit une demande de correspondance par la voie classique à ce sujet.

Les travaux des 2 premières réunions du GT Communication/promotion de la formation sont communiqués aux participants.

Déjà, quelques premiers retours de l'enquête sont communiqués : 15 entreprises ont répondu, essentiellement des TPE (< 10 personnes), actives principalement dans des projets de rénovation-extension de bâtiments et, pour la majorité d'entre elles, à la fois actives dans la fabrication et la pose sur chantier. Parmi ces 15 entreprises, 13 entreprises connaissent déjà l'alternance (tout en étant encore désireuses d'informations relatives à l'alternance) et 11 ont déjà accueilli un 'alternant' ; 12 entreprises ont déjà identifié un tuteur et sont prêtes à prendre au moins un 'alternant' inscrit à la formation envisagée en septembre (17 places au total sont théoriquement offertes par ces 12 entreprises).

La CCW, Constructiv et WOODWIZE informent qu'ils continuent l'enquête auprès de leurs entreprises, pour une clôture de l'enquête et une synthèse des résultats à la mi-avril au plus tard, leur objectif étant de réaliser un cadastre des entreprises accueillantes ainsi qu'une localisation géographique des places de stages.

Les participants du Comité de Pilotage communiquent leurs souhaits quant aux actions de promotion externe et interne envisagées par les membres du GT Formation :

- promotion interne au sein du Centre Asty Moulin coordonnée par un chef

---

<sup>6</sup> Parallèlement, l'IFAPME a également élaboré un plan de formation à ce métier dans le cadre d'un apprentissage de 3 années.

<sup>7</sup> A noter cependant que si cette formation organisée par les 2 opérateurs est accessible aux jeunes déjà qualifiés dans les métiers du bois (menuisier,

d'atelier, en collaboration avec la CCW, Constructiv, WOODWIZE et l'IBEFE ;

- promotion dans les différents centres IFAPME formant des menuisiers ; cette promotion sera réalisée dans la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de mai, coordonnée par un conseiller pédagogique, en collaboration avec la CCW, Constructiv et WOODWIZE ;
- promotion externe de la formation au même moment par les deux opérateurs ;
- les outils de promotion reprendront les logos et coordonnées des opérateurs et partenaires impliqués dans ce projet.

### GT Formation : 19 avril 2018

Comme évoqué précédemment, le profil de formation 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois' (CMBSB) élaboré par le SFMQ est utilisé par les 2 opérateurs pour la préparation de cette formation d'un an<sup>6</sup>. Cependant, le SFMQ n'ayant pas précisé la durée de la formation, les 2 opérateurs viennent avec une planification différente de semaines et d'heures de formation (cours généraux, techniques et de pratique professionnelle en atelier).

Sur les 5 Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) constitutives du profil de formation, ce sont surtout les UAA3, UAA4 et UAA5 qui constitueront le corps du plan de formation, les UAA1 et UAA2 étant en effet en principe déjà maîtrisées par les jeunes menuisiers qui s'inscriront à la formation<sup>7</sup>.

A l'issue de cette première réunion, il est déjà envisagé que :

- **les professeurs du CEFA du Centre Asty Moulin (CAM) forment leurs élèves et les apprenants IFAPME sur la machine à commande numérique du CAM ;**

*charpentier), la formation organisée par le CEFA est théoriquement également accessible aux jeunes qualifiés en construction gros œuvre (6P).*

- les formateurs de l'IFAPME forment leurs apprenants et les élèves du CEFA dans les ateliers de l'IFAPME avec les équipements électroportatifs de l'IFAPME;
- les apprenants CEFA et IFAPME acquièrent ensemble des compétences au sein du Centre de Technologies Avancées (CTA) 'charpente et ossature bois' de Morlanwelz, au sein du Centre de Compétence (CdC) Wallonie Bois de Libramont, ainsi qu'au sein du Centre de Compétences ConstruForm de Grâce-Hollogne (en ce qui concerne les compétences PEB et isolation) ;
- des visites d'entreprise(s) et de chantier(s) soient organisées de manière commune ;
- l'évaluation soit commune pour les apprenants IFAPME et élèves CEFA ; une épreuve intégrative (au cours de laquelle plusieurs UAA seront évaluées en même temps) est envisagée et ce, notamment, pour ne pas inviter le jury professionnel externe à plusieurs reprises.

#### GT Alternance : 19 avril 2018

Les participants échangent quant aux conditions d'âge auquel le contrat d'alternance doit être conclu et terminé<sup>8</sup>, ces conditions diffèrent en effet d'un opérateur à l'autre.

Il s'agit surtout de se mettre d'accord sur le niveau du plan de formation, ce niveau définissant en effet la rétribution mensuelle qui sera accordée aux apprenants dans le cadre de leur contrat d'alternance. **Le niveau C** est envisagé, niveau qui sera proposé aux membres du Comité de Pilotage lors de la prochaine réunion, de sorte que les partenaires sociaux présents puissent donner leur avis et leur accord.

---

<sup>8</sup> Le vade-mecum (p. 9) de l'OFFA prévoit parallèlement que le/la candidat(e) ne doit pas avoir atteint l'âge de 25 ans au moment de la conclusion du contrat

#### GT Communication & promotion : 27 avril 2018

Lors de cette réunion, les participants travaillent ensemble sur les 2 outils de promotion préparés par la CCW :

- un flyer A4 recto-verso (voir Annexe 1) à l'attention des jeunes/apprenants ;
- un scénario de capsule-vidéo.

Il est envisagé de finaliser ce flyer et cette capsule-vidéo au plus tard aux dates des journées Portes Ouvertes des 2 opérateurs (journée Portes Ouvertes du 26/05/2018 au Centre Asty Moulin et journée Portes Ouvertes du 20/06/2018 dans les centres IFAPME).

Du côté de l'enseignement, une séance d'informations est prévue dans le courant du mois de mai de manière ciblée auprès des élèves de 6<sup>e</sup> Technique de Qualification et de 6<sup>e</sup> Professionnelle du Centre Asty Moulin. Ces séances sont coordonnées par un chef d'atelier et co-animées par la CCW, WOODWIZE et l'IBEFE. Du côté de l'IFAPME, la promotion de la formation (coordonnée par un conseiller pédagogique et co-animée par la CCW, Constructiv et WOODWIZE) est prévue dans la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de mai dans les différents centres IFAPME formant des menuisiers, ainsi que lors de la journée Portes Ouvertes de l'ensemble des Centres, le 20 juin 2018. La formation sera également présentée le 14 juin 2018 à l'ensemble des référents IFAPME lors d'une journée de présentation des nouvelles formations du secteur Bois.

#### 4<sup>e</sup> Comité de Pilotage : 8 mai 2018

En ce mois de mai 2018, l'arrêté est toujours en cours de 1<sup>re</sup> lecture au Gouvernement wallon (une 2<sup>e</sup> lecture est ensuite encore nécessaire) ; ce projet de formation y est présenté comme une formation expérimentale d'un an au sein d'un établissement scolaire.

Or, le temps presse ! Dès lors, en complément de l'approbation du projet par le Conseil de Zone de Namur et le Comité de Concertation, une démarche plus rapide

*d'alternance ; le/la candidat(e) peut poursuivre sa formation jusqu'au 31/12 de l'année au cours de laquelle il/elle atteint l'âge de 26 ans.*

d'approbation de l'ouverture de cette formation a été initiée auprès du Conseil Général de l'Enseignement (réunion prévue le 24 mai 2018).

### **Retour du GT Communication**

Outre une information sur l'état d'avancement des outils de promotion et sur les actions de promotion, sont communiqués les résultats de la 2<sup>e</sup> enquête de la CCW auprès des entreprises : ces résultats mettent en évidence 32 opportunités de contrats d'alternance offertes par les 22 entreprises ayant répondu à l'enquête.

### **Retour du GT Alternance**

Le Comité de Pilotage approuve la proposition faite par les participants du GT Alternance pour l'**attribution d'une rétribution mensuelle de niveau C** pour les jeunes qui s'engagent dans cette formation ; cependant, au-delà de ce premier accord du Comité de Pilotage, chaque opérateur de formation doit encore obtenir l'accord de son 'administration centrale' pour une telle rétribution.

Du côté IFAPME, un premier frein à l'engagement dans cette formation est déjà mis en lumière : cette formation va entrer en concurrence avec la formation de Chef d'Entreprise accessible aux menuisiers, la rétribution mensuelle de la convention de stage de chef d'entreprise étant en effet supérieure à la rétribution mensuelle de niveau C envisagée pour cette formation de CMBSB.

### **GT Formation : 22 mai 2018**

Au-delà de l'élaboration du profil de formation et de compétences, le SFMQ ne précise pas le nombre d'heures (ou de périodes) de formation à attribuer à chaque UAA ; chaque opérateur de formation est donc libre de fixer sa grille horaire de manière autonome. C'est la raison pour laquelle les 2 opérateurs viennent à cette réunion avec 2 grilles horaires différentes : nombre différent de semaines et d'heures de formation, nombre différent d'heures de cours théoriques et techniques, ...

L'objectif de cette réunion est donc de découvrir les grilles horaires de chaque opérateur et d'analyser ce qu'il est possible d'harmoniser : quels cours peuvent être donnés à l'ensemble des apprenants et de quelle façon ?

**En partant de la grille horaire de l'IFAPME, les participants conviennent (voir détails en Annexe 2) que les apprenants CEFA et IFAPME :**

- **suivent une formation commune (1 journée de cours pratiques) au sein de l'atelier du Centre Asty Moulin ; les apprenants IFAPME devront être accompagnés de leur formateur pour des questions d'assurance ; l'évaluation de l'UAA1 et UAA2 pourrait peut-être également être organisée de manière commune pour tous les apprenants ;**
- **effectuent des formations communes au sein du Centre de Technologies Avancées de Morlanwelz et/ou du Centre de Compétence (CdC) Wallonie Bois de Libramont pour compléter la formation aux compétences de l'UAA2 (usinage sur machines à commande numérique) ;**
- **suivent ensemble une formation aux techniques d'isolation, d'étanchéité et relative aux nœuds constructifs au sein du CdC ConstruForm de Grâce-Hollogne ;**
- **visitent ensemble une entreprise disposant de machines à commande numérique et un chantier avec écomatériaux.**

### **GT Alternance : 22 mai 2018**

Lors de cette réunion, les participants conviennent de l'importance de la communication des résultats de l'enquête réalisée par les secteurs à l'ensemble des référents CEFA et IFAPME.

Les participants conviennent donc de rejoindre les référents IFAPME lors de la journée (14 juin 2018) d'informations sur les nouvelles formations Bois pour :

- assister à la promotion de la formation CMBSB auprès de l'ensemble des référents IFAPME ;
- découvrir les résultats de l'enquête réalisée par la CCW, Constructiv et

WOODWIZE et découvrir l'identité des entreprises prêtes à accueillir un ou plusieurs apprenants ;

- allonger cette liste d'entreprises par d'autres entreprises connues par les référents CEFA et IFAPME ;
- définir les modalités de collaboration entre référents CEFA et IFAPME et les coachs sectoriels WOODWIZE et Constructiv pour l'approche et l'agrément des entreprises accueillantes ;
- définir les modalités d'appariement entre les jeunes inscrits à la formation CEFA-IFAPME et les entreprises accueillantes ;
- confirmer le niveau de rétribution mensuelle (niveau C) qui sera accordé aux apprenants dans le cadre de leur contrat d'alternance.

### **GT Epreuve sectorielle : 22 mai 2018**

Pour rappel, le profil de formation 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois' (CMBSB) élaboré par le SFMQ est utilisé par les 2 opérateurs pour la préparation de cette formation d'un an. Cinq Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) sont constitutives du profil de formation décliné du profil métier.

Les jeunes menuisiers qui s'inscriront dans cette formation auront en principe déjà une maîtrise des compétences professionnelles des UAA1 et 2. Les apprenants réactiveront ces compétences dans le cadre de la formation, tout en acquérant les compétences prévues par les UAA3-UAA4-UAA5 constituant les UAA plus spécifiques au métier de CMBSB.

Tout comme le SFMQ ne précise pas le nombre d'heures (ou de périodes) de formation à attribuer à chaque UAA (chaque opérateur est libre de fixer sa grille horaire de manière autonome), le SFMQ ne précise pas le nombre d'heures à attribuer à l'évaluation des compétences de chaque UAA.

---

<sup>9</sup> Dans le cadre spécifique d'une épreuve sectorielle, chaque opérateur de formation (en la personne de l'enseignant et du formateur) validera la réussite des UAA, tandis que le jury

**Au terme de cette réunion, les participants conviennent que les élèves CEFA et apprenants IFAPME soient regroupés pour une épreuve sectorielle<sup>9</sup> qui portera sur les UAA 3, 4 et 5 du profil.**

**Les participants précisent également les points suivants :**

- **4 jours consécutifs minimum sont à prévoir pour la durée de l'épreuve sectorielle, idéalement au début du mois de juin 2019 ;**
- **un professionnel de l'ossature bois représentant Constructiv et un professionnel représentant WOODWIZE seront invités au jury de l'épreuve sectorielle ; les membres 'professionnels ossature bois' du jury ne pourront être issus des entreprises accueillant les jeunes dans le cadre du contrat d'alternance ;**
- **les ateliers de Formatgreen (implantation appartenant au Centre IFAPME Namur/Brabant wallon) peuvent accueillir les élèves et apprenants qui y disposeront d'une surface de travail au sol suffisante, ainsi que du matériel électro-portatif requis par l'épreuve ;**
- **le coût des matières premières nécessaires à l'organisation de l'épreuve sectorielle doit être évalué par les opérateurs CEFA et IFAPME; sur base de cette estimation, Constructiv et WOODWIZE pourront alors se prononcer sur leur soutien financier respectif.**

Pour guider et structurer au mieux les observations croisées du travail effectué par le jeune, il est envisagé que tous les membres du jury (3 au minimum, à savoir 1 enseignant, 1 formateur et 1 professionnel) se rencontrent peu avant l'épreuve sectorielle de juin 2019 pour échanger ensemble sur ces grilles d'évaluation/d'indicateurs.

Ainsi, cette rencontre préalable permettrait :

- aux membres 'pédagogiques' (enseignant et formateur) du jury de traduire les grilles d'évaluation/d'indicateurs en termes de compétences

*extérieur (1 professionnel au minimum) octroiera une reconnaissance (par sa signature) sectorielle de cette réussite.*

- pour le ou les professionnels extérieurs ;
- aux professionnels extérieurs de réagir et de s’impliquer dans cette grille d’évaluation/d’indicateurs ;
- de décider communément du système de cotation (de 1 à 5 ? Acquis/non acquis/ en voie d’apprentissage ?) ;
- à chacun d’échanger sur son niveau d’exigence (et ce qui motive son niveau d’exigence) quant aux indicateurs des différentes grilles d’évaluation ;

le tout pour permettre une synergie efficace des différentes observations et analyses du travail effectué.

#### GT Alternance : 14 juin 2018 (les participants du GT rejoignent les référents IFAPME lors d’une journée d’information sur les nouvelles formations Bois

Les secteurs (CCW, Constructiv et WOODWIZE) communiquent aux référents CEFA et IFAPME présents une synthèse des résultats de l’enquête<sup>10</sup> ; sur les 22 entreprises wallonnes prêtes à accueillir les jeunes en formation, on dénombre 32 places potentielles de stage. Cependant, aucune information n’est donnée concernant l’identité des entreprises ayant confirmé leur intérêt pour accueillir un apprenant de cette formation, la Règlementation Générale de la Protection des Données n’autorisant pas la transmission de ces données. Par ailleurs, les secteurs proposent une procédure de prise de contact des entreprises par leur intermédiaire et ce, par crainte d’une prise de contact désordonnée des entreprises par les 2 opérateurs. Après de nombreux échanges, cette procédure n’est pas approuvée par les référents CEFA et IFAPME. Cependant, les secteurs maintiennent leur décision de ne pas livrer tout de suite les coordonnées des entreprises accueillantes.

---

<sup>10</sup> Synthèse en termes de taille des entreprises, de répartition des activités (fabrication/pose, construction/rénovation), de rayon d’activités par rapport au siège de l’entreprise, de systèmes constructifs et d’équipements

#### 5<sup>e</sup> Comité de Pilotage : 21 juin 2018

##### **Retour du GT Alternance du 14/06 à l’IFAPME**

La CCW, Constructiv et WOODWIZE justifient leur position de ne pas transmettre aux référents l’identité des entreprises prêtes à accueillir des apprenants et de centraliser la gestion des contacts avec les entreprises :

- ils souhaitent respecter la Règlementation Générale de la Protection des Données récemment entrée en vigueur ;
- ils souhaitent éviter une utilisation désordonnée de cette liste ;
- ils souhaitent favoriser une utilisation prioritaire de cette liste par les 2 opérateurs pour ce projet de formation en 1 an, puis pour le projet d’apprentissage en 3 ans à l’IFAPME.

Les membres du Comité de Pilotage rappellent que la préoccupation des référents est de trouver suffisamment d’entreprises pour le public qui va s’inscrire non seulement dans cette formation d’une année, mais également dans l’apprentissage en 3 ans qui commence également en septembre 2018.

Ils rappellent également l’importance que les relations entre les secteurs (gestionnaires de la liste), les entreprises et les jeunes soient coconstruites avec les référents. Il est dès lors convenu que les membres du GT Alternance se revoient dès que possible pour arriver à accord sur une gestion efficace pour tous de cette liste et base de données ‘entreprises’.

##### **Retour du GT communication/promotion**

La version finale de la capsule-vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=6xX-sybwsKo&feature=youtu.be>) mise au point par la CCW est présentée aux membres du CP qui apportent leurs dernières suggestions ; il est convenu que cette capsule-vidéo soit envoyée à tous les partenaires pour diffusion par chacun.

### GT Alternance : 9 juillet 2018

Cette réunion permet d'exprimer les craintes et souhaits des référents CEFA et IFAPME et des secteurs (CCW-Constructiv et WOODWIZE) par rapport à la gestion de la liste des entreprises accueillantes.

À la suite **d'échanges clarifiant les souhaits, les craintes et les échéances de chacun**, les opérateurs CEFA et IFAPME demandent que :

- les coachs sectoriels contactent rapidement (avant fin août) les entreprises de la liste pour planifier des visites visant à :  
1°) donner leur avis pour l'agrément sur ce métier ;  
2°) si l'avis d'agrément est positif, obtenir l'accord de ces entreprises pour communiquer leurs coordonnées et capacités d'accueil au CEFA et à l'IFAPME ;
- les coachs sectoriels contactent et visitent rapidement (délai d'un mois maximum) les entreprises 'hors liste' amenées par les opérateurs et les jeunes inscrits à la formation ;
- les coachs sectoriels préparent une procédure de travail et de communication (sous forme de logigramme) respectant les souhaits de chacun (référents et coachs sectoriels), ainsi que les besoins des jeunes et des entreprises.

En échange de ces tâches et avant de livrer la liste des 22 entreprises, les coachs sectoriels WOODWIZE et Constructiv demandent aux opérateurs CEFA et IFAPME de s'engager (signature d'un document d'engagement) :

- à contacter les entreprises ayant répondu favorablement à l'enquête uniquement dans le cadre du projet-pilote et ce, jusqu'à ce que la formation ait effectivement commencé (par la suite, l'utilisation de cette liste sera libre pour toute autre formation en lien avec l'agrément octroyé à l'entreprise) ;
- à communiquer systématiquement (via encodage dans un fichier Excel accessible aux référents CEFA et IFAPME et aux coachs sectoriels) le nom des entreprises qui accueillent un élève/apprenant.

### GT Alternance : 31 août 2018

Le document d'engagement proposé quelques jours avant cette réunion par les coachs sectoriels est signé par les 2 opérateurs CEFA et IFAPME. Les coachs sectoriels transmettent alors aux référents la liste des 22 entreprises, précisant les entreprises visitées et ayant reçu un avis d'agrément positif.

Quant à la procédure communiquée sous forme de logigramme par les coachs sectoriels, cette procédure permet à toutes les parties (référents CEFA et IFAPME, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE) d'être tenues systématiquement au courant de la conclusion des contrats d'alternance.

L'examen de cette liste permet de constater que certaines entreprises ne 'collent' malheureusement pas entièrement au référentiel SFMQ (fabrication et pose).

La collaboration de 2 entreprises dans le même contrat d'alternance est donc à envisager (ce type de collaboration est expérimentée dans le projet CoTrain) et à discuter en Comité de Pilotage.

### GT Formation : 31 août 2018

**Sur base de la grille horaire établie par l'IFAPME, quelques cours (voir Annexe 2) sont envisagés de manière commune pour les élèves CEFA et apprenants IFAPME.**

**Outre 60 heures de formation commune, ce sont également les évaluations qui sont envisagées de manière commune pour élèves et apprenants ;** ainsi, l'évaluation des UAA1 et 2 aura lieu pour élèves et apprenants au début du mois de décembre 2018 dans l'atelier bois du Centre Asty Moulin et l'évaluation des UAA3, 4 et 5 (ainsi que l'évaluation sectorielle) aura lieu pour élèves et apprenants dans l'atelier de Formatgreen en juin 2019.

## **6<sup>e</sup> Comité de Pilotage : 21 septembre 2018**

Un premier bilan des inscriptions chez chaque opérateur est communiqué :

- Sur 9 préinscriptions au CEFA, restent actuellement 6 candidats (issus de la 6<sup>e</sup> professionnelle Menuisier et de la 7<sup>e</sup> Complément en agencement d'intérieur) ;
- Il n'y a pas d'inscription à l'IFAPME.

Face à l'absence d'inscriptions à l'IFAPME, le **manque d'attractivité financière de la formation CMBSB pour les apprenants IFAPME** est à nouveau évoqué : lorsque certains jeunes terminant leur apprentissage sont intéressés à poursuivre leur formation, c'est la formation de chef d'entreprise qui les motive, étant donné le montant de l'allocation mensuelle (sous convention de stage) plus intéressante que la rétribution de niveau C envisagée pour la formation de CMBSB.

Constructiv informe que les primes de la Commission Paritaire 124 pourraient venir combler quelque peu cette différence entre cette rétribution de niveau C et la rétribution accordée dans le cadre de la formation 'chef d'entreprise'.

En plus de ce manque d'attractivité financière, l'absence de CESS pour les apprenants IFAPME au bout de ce parcours de formation a pu constituer un autre frein à leur inscription.

Face à l'absence d'inscriptions du côté IFAPME et sachant que les inscriptions y sont possibles jusqu'au 31 octobre<sup>11</sup>, la préparation d'un communiqué de presse<sup>12</sup> (voir annexe 4) est demandée par les participants du Comité de Pilotage pour relancer la promotion de la formation.

Le **problème de la spécialisation des entreprises** (retour du GT Alternance du 31/08) est évoqué. Certaines entreprises ne 'collent' malheureusement pas entièrement au référentiel SFMQ du métier ; face à cette spécialisation, certains

---

<sup>11</sup> Les inscriptions en apprentissage sont possibles jusqu'au 31/12, et les inscriptions en formation chef d'entreprise sont possibles jusqu'au 31/10.

estiment que la recherche de stages doit être flexible. D'autres proposent qu'une collaboration entre entreprises (telle que déployée dans le cadre du projet CoTraiN) soit envisagée pour permettre aux jeunes d'acquérir un maximum de compétences du référentiel : 2 contrats successifs ou 1 contrat prévoyant une mise à disposition, avec les questions juridiques et de partage de la prime à résoudre dans le cadre de cette collaboration.

Les **difficultés d'appariement entre les entreprises et les jeunes** rencontrées depuis les inscriptions des jeunes en CEFA sont également évoquées ; ces difficultés sont dues à la fois au manque de disponibilité de certaines entreprises et au manque de mobilité des jeunes.

## **GT Formation : 19 octobre 2018**

Sur base des critères et indicateurs 'globalisants' définis par le SFMQ, les participants échangent pour définir de manière concertée les indicateurs opérationnels (ainsi qu'un niveau de réussite pour chaque indicateur opérationnel) utiles à l'évaluation de l'UAA1 et UAA2 du profil CMBSB.

L'objectif est de préparer une épreuve combinant l'évaluation de ces 2 UAA tout en établissant 2 grilles d'évaluation distinctes pour chaque UAA.

Parallèlement à ces échanges sur ces indicateurs opérationnels d'évaluation, d'autres aspects sont abordés : problématique de l'approvisionnement et du coût des matières premières utiles à l'apprentissage et à la passation des épreuves, problématique du recyclage des productions réalisées par les apprenants, impacts sur le terrain de l'enseignement et de la formation de la méthodologie actuelle d'élaboration des profils métier et formation.

<sup>12</sup> Communiqué de presse préparé par la CCW et par l'IBEFE pour envoi le 10/10/2018 aux journaux *Vers l'Avenir*, le 7<sup>e</sup> Dimanche, *La Meuse*, *la Dernière Heure* et *Vlan* (malheureusement, aucun journal n'en fera publication).

Les coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE et conseillers IFAPME sont invités à venir au Centre Asty-moulin afin d'observer les élèves lors des deux journées de préparation à l'évaluation (évaluation prévue en décembre).

### **GT Epreuve sectorielle : 14 novembre 2018**

Une épreuve 'intégrative' (c'est-à-dire regroupant l'évaluation des UAA 3, 4 et 5 spécifiques au métier de CMBSB) est à préparer pour cette épreuve sectorielle.

Les participants partent des 3 épreuves préparées par l'IFAPME pour la formation en 3 ans de 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois', épreuves qui répondent aux exigences du profil d'évaluation SFMQ.

#### **Les participants s'accordent sur les points suivants :**

- **les dimensions de l'épreuve sectorielle sont revues à la hausse afin d'obtenir un résultat plus réaliste ;**
- **le lieu envisagé pour l'épreuve est l'atelier de Formatgreen (l'atelier du Centre Asty Moulin est trop petit) ;**
- **parallèlement au respect du profil d'évaluation SFMQ pour l'épreuve de qualification, les professionnels du secteur pourront évaluer pour l'épreuve sectorielle d'autres éléments vus en formation ; cette épreuve sectorielle pourrait donc dépasser les critères d'évaluation du SFMQ avec pour conséquence éventuelle que l'épreuve sectorielle de ce projet-pilote soit différente d'autres épreuves sectorielles qui seraient organisées ailleurs et ultérieurement.**

### **7<sup>e</sup> Comité de Pilotage : 6 décembre 2018**

L'IFAPME informe être intéressé à établir une collaboration CEFA-IFAPME pour un apprentissage en 3 années, mais plus pour une année de 'spécialisation'.

Le programme de la visite de l'entreprise Stabilame (prévue le 17/12 en matinée) par les 5 apprenants accompagnés de leurs professeur, chef d'atelier et des coachs sectoriels est communiqué : visite du bureau d'études de Stabilame, découverte des machines à commande numérique de Stabilame et de la menuiserie Riche, découverte de la toute nouvelle chaîne de prémontage qui intègre dans l'atelier certaines opérations de montage autrefois réalisées sur chantier.

Partant du constat que les jeunes ne sont pas assez sensibilisés à la sécurité, **une participation des 5 apprenants à un module de formation en sécurité chez WOODWIZE et/ou Constructiv (avec des travailleurs) est évoquée dans le cadre de ce partenariat quadripartite.** En fonction des places disponibles, les 5 jeunes pourraient ainsi suivre une formation 'ateliers pratiques de formation sécurité générale' organisée par Constructiv, formation complémentaire à la formation VCA<sup>13</sup> prodiguée au sein du CEFA.

Les échanges de la dernière réunion du GT Epreuve sectorielle et les objectifs de la prochaine réunion de ce GT sont communiqués. A la crainte que certains jeunes qui ne réussissent pas l'épreuve sectorielle puissent être pénalisés dans leur insertion, il est répondu qu'il ne s'agit pas de les pénaliser mais qu'il est important que les jeunes prennent conscience des exigences des entreprises et qu'ils puissent prouver par un document qu'ils répondent à ces exigences (seuil d'employabilité minimum). Il est cependant rappelé qu'il ne doit pas y avoir un décalage trop important entre l'épreuve de qualification et l'épreuve sectorielle.

Au-delà des premières observations positives liées au projet CoTraiN (les durées de stage peuvent être différentes selon la capacité formative des entreprises, les craintes liées au blocage éventuel des entreprises par rapport au partage de la prime ne se vérifient finalement pas, ...), il est observé que certains jeunes peuvent éprouver de grandes difficultés de mobilité pour un stage vers une nouvelle entreprise.

---

<sup>13</sup> VeiligheidsChecklist Aannemers, certification sécurité

### **GT Epreuve sectorielle : 3 réunions les 22/01, le 06/05 et le 16/05/2019**

L'atelier Formatgreen est bien réservé du 03/06 au 07/06/2019 pour cette épreuve sectorielle, et le matériel électroportatif de l'atelier sera mis à disposition des jeunes qui passeront l'épreuve.

En plus de l'achat des consommables utiles à l'épreuve (matériaux, vis, ...), les coachs sectoriels s'engagent également à louer les outils manquants si les équipements du Centre Asty Moulin et de Formatgreen s'avéraient insuffisants.

Les coachs sectoriels proposent de préparer une représentation graphique de l'épreuve sectorielle, les fiches techniques y relatives, ainsi que la grille d'évaluation qu'ils soumettront aux 2 opérateurs CEFA et IFAPME.

L'épreuve envisagée initialement par les coachs sectoriels est jugée trop complexe pour le délai de réalisation envisagé. Les conseillers pédagogiques des deux opérateurs souhaitent donc que l'épreuve soit simplifiée. En effet, même si cette épreuve fait partie d'un projet-pilote bien particulier, les conseillers rappellent aux coachs sectoriels que cette épreuve pourrait servir de modèle pour d'autres établissements scolaires et organismes de formation ; les conseillers pédagogiques souhaitent donc que la grille d'évaluation de l'épreuve sectorielle reste proche de la grille d'évaluation du SFMQ.

Trois réunions sont nécessaires pour que les participants se mettent définitivement d'accord sur la représentation technique de l'épreuve et les fiches techniques descriptives des cloisons à réaliser ; en ce qui concerne la grille d'évaluation de l'épreuve sectorielle, les coachs sectoriels sont partis de la grille d'évaluation de l'épreuve de qualification établie par le professeur de pratique professionnelle pour y ajouter quelques indicateurs relatifs au montage du plancher et de la charpente.

Outre la composition du jury de l'épreuve sectorielle et la venue de quelques observateurs, tous les détails pratiques et la répartition des tâches permettant la bonne mise en œuvre de l'épreuve sectorielle ont été passés en revue par les

participants.

Les participants se sont également mis d'accord pour :

- une invitation à tous les partenaires (comité de pilotage et groupes de travail) pour un temps de convivialité avec les jeunes (drink et sandwichs sur le temps de midi) le 7 juin 2019, dernier jour de l'épreuve sectorielle;
- une invitation envoyée à la presse pour un 'point presse' juste avant ce temps de convivialité (voir Annexe 5).

### **8<sup>ème</sup> Comité de pilotage : 12 juin 2019**

#### **Retour de l'épreuve sectorielle**

Les 5 jeunes ont réussi l'épreuve sectorielle ; le timing a été relativement bien respecté par tous. Il est prévu que les coachs sectoriels leur remettent l'attestation sectorielle, parallèlement à la remise des certificats CQ7 et CESS planifiée le 26 juin 2019 au sein du CEFA.

La réalisation des parois a été rapide et la pose des isolants et membranes a été plus lente et hésitante ; l'isolant choisi pour l'épreuve sectorielle n'était apparemment pas adapté à la construction-bois.

Concernant les professionnels invités à rejoindre l'épreuve :

- le directeur de l'entreprise Stabilame est venu le mercredi 5 juin sur le lieu de l'épreuve sectorielle ; il a ainsi pu analyser les réalisations des jeunes et leurs différentes méthodes de travail et conseiller au professeur de consulter les travaux du Centre Scientifique et Technique de la Construction à ce sujet ;
- l'ex-coordonateur Wallonie-Bruxelles chez WOODWIZE est venu le jeudi 6 juin pour apporter son avis sur les modules ;
- aucun professionnel issu des 5 entreprises ayant accueilli les jeunes n'a pu rejoindre l'épreuve sectorielle et le jury de qualification.

Globalement, le développement du projet s'est réalisé selon le schéma ci-après :



### 3. Synthèse relative aux réalisations et à la dynamique des différents groupes de travail



#### Groupe de travail Communication/Promotion

**Participants :** conseiller pédagogique IFAPME, responsable pédagogique et conseiller alternance SEGEC, conseillers CCW, représentant de Constructiv et coach sectoriel de WOODWIZE.

**Nombre de réunions :** 3

**Objectifs :** coconstruire des outils de promotion de la formation et planifier des séances d'information chez les opérateurs

Ce groupe de travail a été piloté par la Confédération Construction Wallonne (CCW) qui a initié et pris en charge financièrement la réalisation des outils de promotion de la formation, dans le cadre d'un plan de communication plus large prévoyant également des actions de sensibilisation et d'informations sur l'alternance spécifiquement destinées à leurs entreprises affiliées.

Les participants ont travaillé sur l'élaboration de deux 'outils' : un flyer A4 recto-verso (voir Annexe 1) à l'attention des jeunes menuisiers et une capsule-vidéo promotionnant à la fois le métier de CMBSB et la formation en alternance vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=6xX-sybwsKo&feature=youtu.be>).

Le groupe de travail a décidé d'assurer une promotion centralisée du métier et de l'alternance, en mentionnant dans ces 2 outils les 2 opérateurs qui offrent cette nouvelle formation.

Le flyer et la capsule-vidéo ont ainsi pu être utilisés après Pâques 2018 par les 2 opérateurs, pour leurs différents canaux de communication (journées Portes Ouvertes, websites, pages Facebook...). La CCW, Constructiv et WOODWIZE ont également utilisé le flyer et la vidéo pour une diffusion sur leurs websites et pages Facebook. L'IBEFE de Namur a utilisé ces flyer et vidéo pour informer les opérateurs du Bassin namurois potentiellement intéressés par le lancement de cette formation.

### **Promotion de la formation au niveau des écoles du Bassin**

Le Conseil de Zone de Namur a émis un avis favorable quant à la participation du CEFA du Centre Asty Moulin à ce projet de collaboration avec l'IFAPME et ce, même si l'OBG (option de base groupée) relative à la formation n'était pas encore parue au catalogue de formations de la FWB. En contrepartie de cet avis favorable, il avait été convenu que la formation ne pouvait pas être promotionnée au sein des autres écoles du Bassin formant des menuisiers et ce, en raison de ce court-circuitage de la procédure habituelle d'ouverture des options. Néanmoins, malgré cette promotion limitée du côté des écoles du Bassin namurois, l'inscription de jeunes venant d'autres écoles n'était pas interdite.

La promotion de la formation a été réalisée lors de la journée Portes Ouvertes du 26 mai 2018 au Centre Asty Moulin. Des séances de communication (coordonnées par un chef d'atelier et co-animées par la CCW, Constructiv, WOODWIZE et l'IBEFE<sup>14</sup>) ont également été organisées le 31 mai et le 4 juin 2018 au sein du Centre Asty Moulin, à l'attention des élèves qui pouvaient être intéressés et avoir accès à cette nouvelle formation.

### **Promotion de la formation au niveau des centres IFAPME**

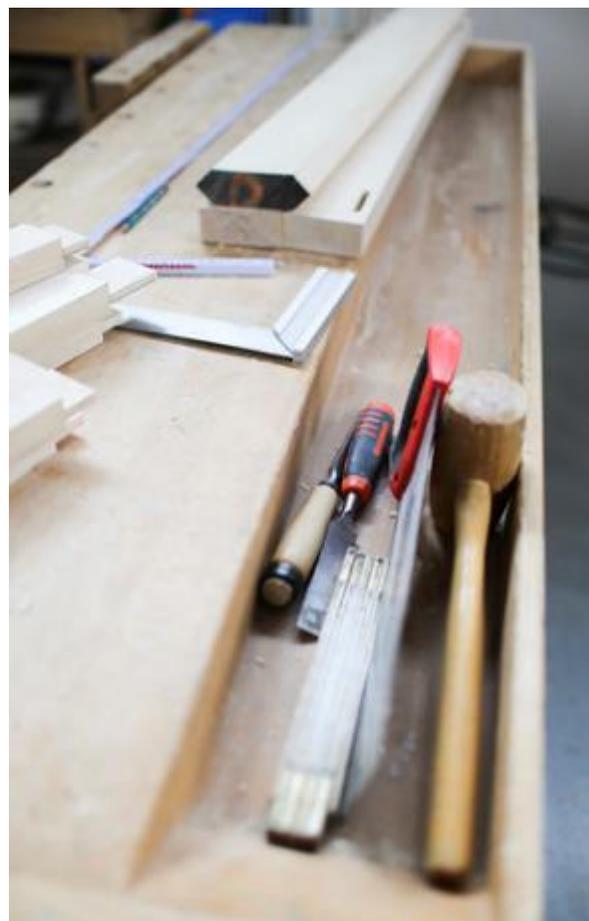
Du côté IFAPME, la promotion de la formation (promotion coordonnée par un conseiller pédagogique, en collaboration avec la CCW, Constructiv et WOODWIZE) a été réalisée dans la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de mai dans les différents centres IFAPME formant des menuisiers, ainsi que lors de la journée Portes Ouvertes de l'ensemble des Centres, le 20 juin 2018.

La formation a en outre été présentée aux référents IFAPME lors d'une journée d'information sur les nouvelles formations du secteur Bois (le 14 juin 2018).

### **Difficultés rencontrées et solutions mises en oeuvre**

Ce groupe de travail n'a pas rencontré de difficultés particulières. La CCW qui avait commencé à travailler rapidement sur ces deux outils de promotion a tenu compte

des souhaits et suggestions des participants pour une amélioration et une finalisation de ces outils dans les délais impartis.



---

<sup>14</sup> Précisément par la cheffe de projet de la Chambre Enseignement

## Groupe de travail Formation

**Participants :** *conseillers pédagogique et technique IFAPME, responsable pédagogique SEGEC, chef d'atelier et professeur de pratique professionnelle du Centre Asty Moulin, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE*

**Nombre de réunions :** 4

**Objectifs :** *identifier les périodes de formation commune élèves CEFA et apprenants IFAPME et échanger sur les indicateurs d'évaluation des Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)*

Comme évoqué précédemment, les interlocuteurs sociaux à l'origine de ce projet de collaboration CEFA-IFAPME envisageaient que cette collaboration porte sur le partage d'équipements, les échanges sur les pratiques pédagogiques et d'accompagnement des jeunes, la recherche conjointe de places de stage en entreprises, l'organisation d'une épreuve commune, ... voire également quelques cours en commun.

En ce qui concerne ce dernier souhait, la première réaction des opérateurs CEFA et IFAPME fut d'abord mitigée, invoquant des questions administratives et pratiques (questions de mobilité, d'assurances, de calendriers différents entre opérateurs...) devant être examinées par leurs institutions.

Cependant, souhaitant dépasser ces obstacles, les conseillers et responsables pédagogiques des deux opérateurs conviennent que les apprenants CEFA et IFAPME suivent ensemble certaines parties/UAA de la formation. Des périodes de formation communes ont ainsi été envisagées sur le matériel le plus performant et sur les aspects numériques, ainsi que sur les aspects isolation, étanchéité et nœuds constructifs, et il a été envisagé que les élèves et apprenants effectuent ensemble des visites d'entreprise(s) et de chantier(s) 'éco-matériaux'.

L'annexe 2 illustre les accords des participants, totalisant ainsi 102 heures en commun pour la formation (60h) et l'évaluation des élèves et apprenants (42 h).

En ce qui concerne l'évaluation, les participants ont également travaillé ensemble

pour définir de manière concertée les indicateurs opérationnels (ainsi qu'un niveau de réussite pour chaque indicateur opérationnel) utiles à l'évaluation de l'UAA1 et l'UAA2 du profil CMBSB.

Parallèlement à ces échanges sur ces indicateurs opérationnels d'évaluation, d'autres aspects ont été abordés : approvisionnement et coût des matières premières utiles à l'apprentissage et à la passation des épreuves, recyclage des productions réalisées par les apprenants, impacts sur le terrain de l'enseignement et de la formation de la méthodologie actuelle d'élaboration des référentiels métier et formation...

Le conseiller pédagogique IFAPME rappelle l'importance d'une collaboration continuée avec le Centre Asty Moulin puisqu'il recherche un lieu de formation disposant d'une 'machine à commande numérique' pour les apprentis menuisiers et CMBSB de l'IFAPME. Par ailleurs, les formations des Centres de Technologies Avancées (CTA) et des Centres de Compétences (CDC) n'étant malheureusement pas accessibles aux apprenants IFAPME, il est envisagé que les apprenants IFAPME accompagnent des élèves de l'enseignement inscrits aux formations CTA et CDC.

### Difficultés rencontrées et solutions mises en oeuvre

Ce groupe de travail n'a pas rencontré de difficultés, les participants ayant travaillé efficacement dans un esprit confiant et constructif.

Un seul point de divergence a concerné une différence quant au profil des jeunes pouvant accéder à la formation de l'IFAPME et du CEFA. En effet, lors des 2 séances d'information des 31 mai et 4 juin 2018, au sein du Centre Asty Moulin, la formation CMBSB a été présentée non seulement aux 6<sup>es</sup> professionnelles en menuiserie, mais également aux 6<sup>es</sup> professionnelles 'ouvrier qualifié en construction gros œuvre'. L'IFAPME s'est étonné de cette ouverture de l'accès à la formation CMBSB à des jeunes n'ayant pas de formation en menuiserie.

Cette accessibilité théorique<sup>15</sup> a été justifiée par le fait que, même s'ils n'ont pas la compétence 'bois', ces jeunes ayant réalisé une formation "ouvrier qualifié en construction gros œuvre" détiennent des compétences liées à la construction : nœuds constructifs, thermiques, ... Néanmoins, il a été reconnu que ces jeunes auraient alors pour défi de s'atteler sérieusement en un temps relativement court au développement des compétences en menuiserie liées aux UUA 1 et 2 du profil de formation.

Tout en spécifiant que les conditions d'accès pourraient alors également être élargies par l'IFAPME, il a été rappelé que les entreprises prêtes à accueillir un apprenant s'attendent logiquement à avoir des jeunes déjà compétents en menuiserie.



L'annexe 3 (p.38) illustre globalement la ligne du temps de la formation.

<sup>15</sup> Notons que les 5 jeunes ayant suivi la formation CMBSB au sein du CEFA de Namur étaient issus de la 6<sup>e</sup> professionnelle Menuisier et de la 7<sup>e</sup> Complément en agencement d'intérieur.

**Participants :** conseillers pédagogique et technique IFAPME, conseiller alternance SEGEC, responsable pédagogique SEGEC, référentes CEFA et IFAPME (et/ou leur représentant), conseillère Emploi Formation CCW, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE

**Nombre de réunions :** 5

**Objectifs :** Instaurer une collaboration rapprochée entre les opérateurs CEFA, IFAPME et les partenaires sectoriels pour la recherche de stages et initier une répartition équitable des places de stages entre chaque opérateur

Pour rappel, la CCW a réalisé une première enquête au printemps 2017 auprès des entreprises wallonnes (grosses entreprises, PME et TPE), enquête portant sur l'analyse de leurs besoins pour le métier de CMBSB ainsi que sur leurs intentions en termes d'ouverture de places de stage pour l'alternance et en termes d'intentions d'engagement dans les années à venir.

59 entreprises (78 % de TPE) ont répondu à cette enquête qui a permis de mettre en évidence les informations suivantes :

- 70 % de ces entreprises confirment que le diplôme de menuisier n'est pas suffisant pour exercer le métier de CMBSB;
- le niveau d'importance accordé à certaines compétences techniques et comportementales;
- 36 entreprises sont intéressées à accueillir un jeune qui suivra la formation en alternance CMBSB ;
- leurs prévisions d'engagement : 62 recrutements en 3 ans.

Une deuxième enquête plus approfondie a été menée par la CCW, Constructiv et WOODWIZE entre février et avril 2018<sup>16</sup> auprès de ces entreprises ayant répondu à l'enquête en 2017. Un questionnaire préparé par la CCW a ainsi été retravaillé avec la collaboration des conseillers/coordonnateurs pédagogiques CEFA et

<sup>16</sup> Cette enquête a été menée entre le 15/02 et le 30/04/2018 par la CCW auprès des entreprises de la CP 124 et par WOODWIZE auprès des entreprises de la CP 126.

IFAPME (qui ont une bonne connaissance du profil de formation) et des coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE.

22 entreprises ont répondu à cette enquête qui a permis de :

- clarifier et détailler les activités des entreprises : rayon d'activité par rapport au siège social de l'entreprise, répartition des activités de fabrication/pose et répartition des activités de construction/rénovation ;
- faire l'inventaire des équipements disponibles au sein de chaque entreprise : matériel de mesure, de manutention, machines fixes, machines mobiles... ;
- confirmer l'intérêt pour l'accueil à partir de septembre 2018 d'un ou plusieurs apprenants: 32 places de stages potentielles dans ces 22 entreprises.

#### **Difficultés rencontrées au sein de ce GT**

##### **1<sup>re</sup> difficulté : quand et comment communiquer aux opérateurs la liste des entreprises accueillantes**

La diffusion de cette liste des 22 entreprises potentiellement accueillantes a engendré des difficultés.

En effet, à l'aube des grandes vacances 2018, on observe une situation bloquée avec, d'une part, la réticence des organisations sectorielles à livrer les coordonnées des 22 entreprises accueillantes (crainte notamment d'une prise de contact désordonnée des entreprises par les 2 opérateurs) et d'autre part, la crainte des référents CEFA et IFAPME de ne pas disposer d'entreprises disponibles à temps pour leurs élèves et apprenants. Pour débloquer la situation et suite aux recommandations du Comité de Pilotage, une réunion est organisée début juillet pour permettre aux acteurs de terrain des opérateurs CEFA et IFAPME de débattre de la bonne façon de gérer cette liste avec les acteurs des organisations sectorielles.

À la suite d'une réunion clarifiant les souhaits, les craintes et les échéances de chacun, les opérateurs demandent que :

- les coachs sectoriels contactent rapidement (avant fin août) les

entreprises de la liste pour planifier des visites visant à :

- donner leur avis pour l'agrément sur ce métier ;
- si l'avis d'agrément est positif, obtenir l'accord de ces entreprises pour communiquer leurs coordonnées et capacités d'accueil au CEFA et à l'IFAPME ;
- les coachs sectoriels contactent et visitent rapidement (délai d'un mois maximum) les entreprises 'hors liste' amenées par les opérateurs et les jeunes inscrits à la formation ;
- les coachs sectoriels préparent une procédure (sous forme de logigramme) respectant les souhaits de chacun (référents et coachs sectoriels), ainsi que les besoins des jeunes et des entreprises.

En échange de ces démarches et avant de livrer la liste des 22 entreprises, les coachs sectoriels WOODWIZE et Constructiv demandent aux opérateurs CEFA et IFAPME de s'engager (signature d'un document d'engagement) :

- à contacter les entreprises ayant répondu favorablement à l'enquête uniquement dans le cadre du projet-pilote et ce, jusqu'à ce que la formation ait effectivement commencé (par la suite, l'utilisation de cette liste sera libre pour toute autre formation en lien avec l'agrément octroyé à l'entreprise) ;
- à communiquer systématiquement (via encodage dans un fichier Excel accessible aux référents CEFA et IFAPME et aux coachs sectoriels) le nom des entreprises qui sont d'accord d'accueillir un élève/apprenant.

Ce n'est que lorsque le document d'engagement sera signé par les 2 opérateurs CEFA et IFAPME que les coachs sectoriels transmettront aux référents la liste des 22 entreprises, précisant parmi celles-ci les entreprises déjà visitées et ayant reçu un avis d'agrément positif.

##### **2<sup>e</sup> difficulté : relative à l'appariement entre les jeunes et les entreprises**

Malgré une enquête aux résultats encourageants (à savoir, 32 places de stages potentielles dans les 22 entreprises ayant répondu à la 2<sup>ème</sup> enquête), des difficultés d'appariement entre les entreprises et les 9 jeunes préinscrits au CEFA ont été rencontrées :

- soit certaines de ces entreprises recontactées par les jeunes n'étaient entretemps plus disponibles ;
- soit les entreprises prêtes à accueillir un stagiaire étaient trop éloignées du domicile des jeunes ;
- soit les jeunes n'étaient pas suffisamment mobiles (pas de véhicule personnel) pour se rendre dans les entreprises accueillantes.

L'éloignement des entreprises disponibles et les difficultés de mobilité expliquent le fait que, sur les 9 préinscriptions enregistrées par le CEFA, 4 jeunes n'ont pas confirmé leur inscription. Par ailleurs, il faut savoir que, parmi les 5 jeunes ayant confirmé leur inscription au CEFA, 3 jeunes ont trouvé leur entreprise dans cette liste issue de l'enquête, les 2 autres jeunes ayant trouvé leur entreprise grâce aux informations de leur référente.

### **3<sup>e</sup> difficulté : des difficultés pour former à l'ensemble des compétences du profil de formation**

Face au constat que certaines entreprises ne font que de la pose sur chantier ou font essentiellement de la pose sur chantier, une collaboration entre entreprises, telle que déployée dans le cadre du projet CoTraiN, a été envisagée pour permettre aux jeunes d'acquérir un maximum de compétences définies par le profil formation.

Concrètement, il s'agirait d'établir 2 contrats successifs dans 2 entreprises (faisant l'une de la fabrication, l'autre de la pose) ou d'établir 1 contrat prévoyant qu'une entreprise accueille le jeune durant quelques mois puis le 'mette à disposition' d'une autre entreprise pendant quelques mois, avec les questions juridiques et de partage de la prime à résoudre dans la cadre de cette planification.

### **4<sup>e</sup> difficulté : comment répartir équitablement les places de stages disponibles entre les élèves CEFA et les apprenants IFAPME ?**

Pour surmonter cette difficulté, une rencontre directe entre des représentants des entreprises accueillantes et des élèves/apprenants inscrits auprès des 2 opérateurs avait été envisagée pour une équité dans la 'distribution' des places de stages ; étant donné l'absence d'inscription à l'IFAPME, ce projet a été abandonné.



## Groupe de travail Epreuve sectorielle

**Participants :** *conseillers pédagogique et technique IFAPME, responsable pédagogique SEGEC, chef d'atelier et professeur de pratique professionnelle du Centre Asty Moulin, coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE.*

**Nombre de réunions :** 5

**Objectifs :** *Préparer une épreuve sectorielle pour l'obtention d'une attestation sectorielle proposée par Constructiv et WOODWIZE*

Au cours des 2 premières réunions, les participants s'accordent sur les points suivants :

- la reconnaissance sectorielle portera sur les UAA 3, 4 et 5 spécifiques au métier de CMBSB ;
- l'épreuve aura lieu est dans l'atelier de Formatgreen (l'atelier du Centre Asty Moulin est trop petit) durant la 1<sup>re</sup> semaine du mois de juin 2019 ;
- il est important que les élèves comprennent que tout ce qu'ils ont vu en formation ne pourra pas être évalué et que tout ce qui est vu en formation ne couvre pas toute la réalité de travail d'un CMBSB ;
- il est important que les professionnels puissent discuter avec les jeunes quant à leurs pratiques et façons de travailler ;
- dans un souci de 'recyclage', les réalisations de l'épreuve sectorielle seront soit réutilisées pour des exercices en atelier, soit utilisées pour construire un chalet.

La première épreuve proposée par les coachs sectoriels est jugée trop complexe pour le délai de réalisation envisagé (4 à 5 jours maximum). Les conseillers pédagogiques et le professeur de pratique professionnelle souhaitent que l'épreuve soit simplifiée ; en effet, si cette épreuve fait partie d'un projet-pilote bien particulier, les conseillers pédagogiques rappellent que cette épreuve servira de modèle pour d'autres établissements scolaires et organismes de formation : il est donc souhaitable que la grille d'évaluation de l'épreuve sectorielle reste proche de la grille d'évaluation du SFMQ. Au-delà des critères d'évaluation du SFMQ, il y a accord pour que les dimensions de l'épreuve sectorielle soient revues à la hausse afin d'obtenir un résultat plus réaliste, ainsi qu'un accord pour un assemblage 'charpente' faisant partie de la réalité de travail du CMBSB.

Trois réunions ont été nécessaires pour que les participants se mettent définitivement d'accord sur les détails de la représentation technique de l'épreuve ainsi que sur les fiches techniques descriptives des cloisons à réaliser ; en ce qui concerne la grille d'évaluation de l'épreuve sectorielle, les coachs sectoriels sont partis de la grille d'évaluation de l'épreuve de qualification établie par le professeur de pratique professionnelle pour y ajouter quelques indicateurs relatifs au montage du plancher et de la charpente (indicateurs supplémentaires relatifs à l'UAA4).

Lors de la dernière réunion, outre des échanges relatifs à la composition du jury de l'épreuve sectorielle et la venue de quelques observateurs, tous les détails pratiques et la répartition des tâches permettant la bonne mise en œuvre de l'épreuve sectorielle ont été passés en revue par les participants : mise à disposition temporaire du plan et des fiches techniques de l'épreuve aux élèves lors de leur dernière journée de cours, horaires de l'épreuve, commande et livraison dans les délais des consommables, location et acheminement dans les délais des outils manquants, location d'une camionnette pour rapatrier les matières premières et déchets au CEFA, modalités de passation d'un examen théorique de 2h (souhaité par Constructiv et WOODWIZE) le dernier jour de l'épreuve, préparation et nettoyage de l'atelier...

### Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

Malgré l'écart entre ce qui était d'abord envisagé par les secteurs et ce qui était envisagé par les conseillers pédagogiques et professeur, la dynamique et la négociation de ce groupe de travail a été positive ; tout a été mis en œuvre pour que l'épreuve sectorielle soit non seulement un défi accessible et motivant pour les 5 jeunes, mais également un modèle pour d'autres épreuves sectorielles similaires.

Le seul regret des participants de ce groupe est que, malgré l'envoi et le renvoi d'invitations, aucun professionnel issu des entreprises ayant accueilli les jeunes n'a malheureusement pu rejoindre l'épreuve sectorielle.

*Ci-dessous, une photo des 5 jeunes en compagnie de leur professeur de menuiserie (qui s'est considérablement investi dans leur formation et leur préparation à l'épreuve sectorielle) dans l'atelier Formatgreen, le vendredi 7 juin 2019, dernier jour de l'épreuve sectorielle. A noter que 4 d'entre eux ont été engagés en CDD ou en CDI dès septembre 2019.*



*Et l'attestation sectorielle !*



## 4. Constats

### 4.1. Plus-value d'une collaboration CEFA - IFAPME

Si les premières rencontres préalables à la mise en œuvre du projet ont permis de constater un état de questionnement chez certains acteurs de terrain, cet état a progressivement disparu pour faire place à un état d'esprit positif et confiant propice à l'interconnaissance et à la collaboration.

Outre une augmentation de la confiance et de l'interconnaissance entre ces deux opérateurs de l'alternance, ce projet a permis :

- de mettre en évidence les forces et ressources (équipements, ressources humaines,...) de chaque opérateur ;
- de trouver chez l'autre opérateur un écho à ses propres analyses et pratiques ;
- d'échanger sur et d'enrichir ce qui a été formalisé par le Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ).

### Quoi de neuf depuis septembre 2019 ? La collaboration continue !

Le CEFA du Centre Asty Moulin a reprogrammé cette 7<sup>ème</sup> CMBSB tandis que l'IFAPME de Namur-Brabant wallon propose cette formation en une Année Préparatoire (AP) constituant la 1<sup>ère</sup> année d'une nouvelle formation Chef d'Entreprise (CE) en 3 ans d'Entrepreneur en Constructions Bois ; la 2<sup>ème</sup> année de cette formation CE sera une année 'charpentes'<sup>17</sup> et la 3<sup>ème</sup> année de cette formation CE sera une année 'gestion des entreprises de construction'.

Etant donné l'organisation en horaire décalé (essentiellement en soirée et le week-end) de l'AP, des temps communs de formation entre cette AP de l'IFAPME et la 7<sup>ème</sup> CMBSB du CEFA sont difficiles. Cependant, les membres du groupe de travail Formation ont décidé de travailler ensemble sur le contenu (indicateurs) et l'organisation d'une épreuve de qualification commune pour les élèves de 7<sup>ème</sup> et les apprenants de l'AP, épreuve qui aura lieu en juin 2020.

Un autre projet des membres de ce groupe est de proposer un **parcours de formation complémentaire aux élèves qui termineront leur 7<sup>ème</sup> CMBSB** ; il leur sera en effet possible d'accéder à la 2<sup>ème</sup> année (année 'charpentes') de la formation CE 'entrepreneur en construction bois' qui commencera en septembre 2020, puis à la 3<sup>ème</sup> année (année 'gestion des entreprises de constructions') de cette formation CE qui commencera en septembre 2021.

**L'articulation de ces offres CEFA et IFAPME permettra ainsi à tout.e candidat.e intéressé.e d'effectuer un parcours de formation complet sans redite.**

L'IBEFE a proposé sa collaboration pour réaliser la promotion dès avril 2020 de ce parcours de formation auprès des écoles du Bassin organisant la formation 7<sup>ème</sup> CMBSB (en alternance et en plein exercice).

Le groupe de travail Formation a également décidé de travailler sur le profil de formation de la 2<sup>ème</sup> année 'charpentes' qui commencera en septembre 2020, et de travailler sur le contenu et l'organisation de l'épreuve de qualification de cette 2<sup>ème</sup> année, épreuve qui aura lieu en juin 2021.

Par ailleurs, l'IFAPME de Namur-Brabant wallon tient à une collaboration continuée avec le Centre Asty Moulin puisqu'il recherche un lieu de formation disposant d'une 'machine à commande numérique' pour ses apprentis menuisiers.

Ainsi, en ce mois d'octobre 2019, un groupe d'apprenants IFAPME a pu suivre une journée de formation 'approche CNC' - formation réalisée bénévolement, nous tenons à le préciser - par le professeur de pratique professionnelle du Centre Asty Moulin. Il est dès lors souhaitable que les responsables politiques donnent aux opérateurs les moyens financiers pour soutenir dans la durée ces exemples concrets de collaboration.

---

<sup>17</sup> le centre IFAPME des Isnes est spécialisé dans la formation 'charpente' avec la collaboration de formateurs issus des Compagnons du Devoir

## **4.2. Impact des productions du SFMQ sur les opérateurs d'enseignement et de formation**

### **4.2.1. Difficultés de trouver des stages répondant au profil de formation Constructeur Monteur de Bâtiments en Structure Bois (CMBSB)**

Si le profil métier et formation CMBSB du SFMQ (profil complet 'fabrication et pose') augmente l'employabilité des formés qui développeront des compétences en atelier et sur chantier, ce profil ne rencontre pas toujours la réalité de terrain de toutes les entreprises pour lesquelles on annonce par ailleurs une spécialisation croissante des activités (soit fabrication, soit pose)<sup>18</sup>. Dans le cadre de ce projet-pilote, il a ainsi parfois été difficile de trouver des entreprises faisant à la fois de la fabrication en atelier et de la pose sur chantier. **Les opérateurs se sont donc très logiquement interrogés sur la représentativité des secteurs professionnels au sein de la Chambre des Métiers du SFMQ.**

Pour certains partenaires du Comité de Pilotage et des groupes de travail, ce sont les activités de pose qui ont été estimées les plus importantes, conseillant de développer les compétences 'fabrication' par une formation au Centre de Technologies Avancées de Morlanwelz et au Centre de Compétence Wallonie Bois de Libramont.

D'autres participants estimaient par contre que le métier de CMCSB étant un métier complet, des stages de fabrication et de pose devaient être recherchés pour les apprenants et ce, même s'ils sont bien conscients qu'il est impossible de trouver un lieu de stage répondant à toutes les compétences et exigences du profil de formation.

Les opérateurs du projet-pilote précisent que ce problème de la spécialisation des entreprises est fréquemment à surmonter dans la recherche de stages pour l'alternance, recherche qui doit donc être flexible. Vu l'ouverture possible de la formation CMBSB en plein exercice en septembre 2019 dans d'autre(s) établissement(s) scolaire(s) du Bassin, la difficulté à trouver des stages dans des entreprises faisant à la fois de la fabrication et de la pose risque de s'amplifier.

---

<sup>18</sup> *Métiers d'avenir, Etat des lieux du secteur du Bois, Le Forem, septembre 2013.*

Si une collaboration entre entreprises (telle que déployée dans le cadre du projet CoTraiN) a été envisagée à plusieurs reprises pour permettre aux jeunes d'acquérir un maximum de compétences définies par le profil de formation, elle n'a pu être mise en œuvre, faute de mobilité suffisante des jeunes. En effet, si certaines observations positives liées au projet CoTraiN (les questions juridiques et de partage de la prime sont surmontées<sup>19</sup>, les durées de stage peuvent être différentes selon la capacité formative des entreprises, , ...) nous sont parvenues, quelques obstacles doivent encore être surmontés : du côté des jeunes qui éprouvent des difficultés de mobilité pour un stage vers une nouvelle entreprise, ou qui acceptent difficilement de quitter l'entreprise où ils travaillent pour s'adapter à une nouvelle entreprise et du côté des entreprises qui utilisent parfois la formation en alternance comme outil de recrutement.

### **4.2.2. Les opérateurs d'enseignement et de formation font des efforts importants pour disposer des ressources (financières, logistiques,...) nécessaires à l'implémentation des profils de formation et d'évaluation définis par le SFMQ.**

Dans le cadre des groupes de travail Formation et Epreuve sectorielle, les coûts des outils, équipements et matières premières utiles à la formation et utiles à la réalisation des épreuves de qualification et sectorielle ont été débattus et jugés élevés par les opérateurs.

En effet, à titre indicatif, le coût des 5 modules réalisés lors de l'épreuve sectorielle s'élève à approximativement 3600 euros, sachant que d'autres frais relatifs à cette épreuve ont pu être évités grâce à la mise à disposition gratuite durant une semaine de l'atelier et des outils de Formatgreen.

#### **Face à ces coûts, plusieurs solutions sont débattues entre opérateurs :**

- **Partager les équipements entre opérateurs d'enseignement, entre opérateurs de formation, entre opérateurs d'enseignement et de formation ;** ainsi, dans l'attente de machines à commande numérique au sein de ses centres, l'IFAPME souhaite continuer cette collaboration avec le Centre Asty Moulin pour la formation sur 'machine à commande numérique' de ses apprenants (menuisier d'intérieur, AP de la formation CE 'entrepreneur en constructions bois').

<sup>19</sup> *Ainsi, les craintes liées au blocage éventuel des entreprises par rapport au partage de la prime ne se vérifient finalement pas.*

- **Démonter et recycler les productions réalisées par les élèves/apprenants** ; la réutilisation des matières premières a cependant ses limites (il ne faut pas en effet pas tomber dans le bricolage...)
- **Passer l'épreuve sur le lieu de stage en présence des professionnels comme le recommande le SFMQ** ; les conseillers pédagogiques et professeurs impliqués dans le projet estiment qu'il n'est pas possible d'organiser les épreuves en entreprise.

#### **4.3. Plus-value d'une collaboration rapprochée avec les coachs sectoriels Constructiv et WOODWIZE pour surmonter les difficultés d'appariement entre les entreprises et les jeunes à la recherche de stages**

Malgré une enquête aux résultats encourageants (à savoir, 32 opportunités de contrats d'alternance déclarées par les 22 entreprises ayant répondu à la 2<sup>ème</sup> enquête), des difficultés d'appariement entre les entreprises et les 5 jeunes inscrits au CEFA ont été rencontrées. D'une part, lorsque les jeunes en formation ont appelé les entreprises ayant confirmé via l'enquête leur intérêt à accueillir un apprenant, certaines entreprises ont malheureusement dû refuser de les accueillir. Cela indique que la disponibilité de l'entreprise peut rapidement changer. D'autre part, les aspects pratiques, parfois problématiques, de la mobilité de certains jeunes ont réduit les possibilités de réaliser un stage pour les entreprises réellement disponibles. A cela s'ajoute également le souci d'adéquation entre le profil de compétences des jeunes et le profil d'activités des entreprises.

Quoiqu'il en soit, face aux difficultés de trouver des entreprises à la fois disponibles, accessibles pour les jeunes et faisant de la fabrication en atelier et de la pose sur chantier, l'implication des secteurs (CCW, Constructiv et WOODWIZE) dans la recherche de places de stages et l'implication des coachs sectoriels dans la visite rapide des entreprises pour donner leur avis technique requis par la procédure d'agrément a été un soutien précieux pour les deux opérateurs de l'alternance dans le cadre de ce projet-pilote.

#### **Nous ne pouvons qu'encourager les secteurs et le gouvernement wallon à**

*<sup>20</sup> Entrée en vigueur en 2015 de l'Accord de coopération-cadre de 2008 entre la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française.*

**continuer à soutenir financièrement la fonction de 'coach sectoriel' ; aux côtés des référents CEFA et IFAPME, les coachs sectoriels sont en effet des acteurs de terrain précieux pour continuer à promouvoir l'alternance auprès des entreprises et participer à la qualité de la formation par la qualité de leurs avis techniques.**

Plus particulièrement, ce projet a permis de mettre en évidence les souhaits et bienfaits d'une meilleure communication entre les référents CEFA, IFAPME et les coachs sectoriels, quant à la délivrance des avis d'agrément et quant à la conclusion des contrats d'alternance.

#### **4.4. Autres constats**

##### **L'harmonisation du paysage de l'alternance n'est pas terminée**

Après des avancées majeures pour une harmonisation de l'alternance <sup>20</sup> (harmonisation du statut et du contrat de l'apprenant, harmonisation des incitants financiers pour les entreprises, création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance, ...), les acteurs de terrain s'interrogent : les instances politiques iront-elles plus loin dans l'harmonisation de l'alternance en répondant aux questions liées à l'harmonisation de la certification délivrée aux jeunes ? En effet, tout en reconnaissant la prudence légitime de l'Enseignement à octroyer une certification de qualification, à partir du moment où deux opérateurs de l'alternance se réfèrent à un même profil de formation et préparent des unités d'acquis d'apprentissage similaires, ne serait-il pas logique de mettre en œuvre une reconnaissance identique automatique lors de la réussite de ces unités<sup>21</sup> ?

##### **L'accès des apprenants IFAPME aux formations et équipements des Centres de Compétence n'est pas aisé**

L'IFAPME souhaite continuer la collaboration avec le Centre Asty Moulin pour l'accès aux Centres de Compétence (CdC) Constriform : les apprenants IFAPME peuvent en effet y accéder s'ils accompagnent les élèves du CEFA qui ont accès d'office aux formations et équipements de ces infrastructures de pointe.

*<sup>21</sup> Actuellement, la certification est possible pour certains apprenants en formation à l'IFAPME mais cette certification passe par des procédures de demande d'équivalence auprès de l'Enseignement.*

En effet, si les élèves de l'enseignement qualifiant (plein exercice et alternance) sont éligibles aux formations des Centres de Compétence, tout comme les enseignants et les formateurs IFAPME, ce n'est étonnamment pas le cas des apprenants IFAPME.

Nous ne pouvons donc que recommander que l'accès des apprenants IFAPME aux formations des CdC soit autorisé de manière directe.

### **Les entreprises manquent de disponibilité pour rejoindre les épreuves de qualification/sectorielle**

Aucun professionnel issu des 5 entreprises ayant accueilli les jeunes n'a pu rejoindre le jury de qualification et le jury de l'épreuve sectorielle ; les opérateurs mentionnent que ce manque de disponibilité des professionnels pour rejoindre les épreuves se pose malheureusement pour de nombreux métiers.

On peut supposer que la visite des entreprises Stabilame et Riche organisée par l'IBEFE en décembre 2018 pour les 5 jeunes et leur professeur, ainsi que les contacts entre les directeurs de ces entreprises avec les coachs sectoriels qui ont collaboré au projet, ont motivé un de ses directeurs à rejoindre l'épreuve sectorielle pour observer les jeunes au travail ; ce directeur a ainsi observé des méthodologies de construction différentes appliquées par les 5 jeunes, ce qui l'a conduit à conseiller au professeur de pratique professionnelle de recourir à un guide méthodologique élaboré par le Centre Technique et Scientifique de la Construction pour enrichir la prochaine formation CMBSB.

### **La compétence 'sécurité' est extrêmement importante aux yeux des employeurs**

La 1<sup>ère</sup> enquête réalisée par la Confédération Construction Wallonne au printemps 2017 auprès de ses entreprises affiliées (grosses entreprises, PME et TPE) a permis de mettre en lumière les besoins des entreprises pour le métier de CMBSB ainsi que leurs intentions en termes d'ouverture de places de stage pour l'alternance et

en termes d'engagement dans les prochaines années. Cette enquête avait aussi permis de prendre conscience que, parmi une liste de compétences techniques jugées importantes, la compétence 'sécurité' (appliquer les mesures de sécurité collective et individuelle) était la seule compétence considérée comme extrêmement importante par les entreprises<sup>22</sup>.

### **Cette année de spécialisation proposée aux apprenants IFAPME manque d'attractivité**

Les jeunes terminant leur apprentissage en menuiserie au sein des différents centres IFAPME ont été informés de la mise en place de la formation en mai-juin 2018. Si certains jeunes étaient intéressés à poursuivre leur formation, c'est la formation de chef d'entreprise qui les motivait le plus étant donné le montant de l'allocation mensuelle (sous convention de stage) plus intéressante que la rétribution de niveau C envisagée pour la formation de CMBSB. Des primes des Commission Paritaire 124 et 126 auraient pu venir combler quelque peu la différence entre cette rétribution de niveau C et la rétribution accordée dans le cadre de la formation 'chef d'entreprise' mais ces primes n'ont pas pu être activées.

Par ailleurs, l'IFAPME a rappelé en Comité de Pilotage que l'octroi du CESS au bout de ce parcours de formation aurait pu constituer un incitant à l'inscription pour les apprenants IFAPME, et ce, malgré le manque d'attractivité financière de la prime.

### **Grappe-métiers et parcours de formation**

Concernant la grappe-métiers dont fait partie le métier de CMBSB (grappe-métiers de la seconde transformation du bois), il est noté que le métier de CMBSB côtoie les métiers de charpentier et de menuisier. Que faut-il conseiller aux jeunes au niveau de leur parcours de formation pour augmenter leurs chances d'insertion ? Se former à ces 3 profils au sein d'un parcours complet sans redite ?

---

<sup>22</sup> Ce constat a motivé l'IBEFE Namur à mettre en place des rencontres/actions sur la thématique de la Sécurité, rencontres/actions qui sont organisées avec la collaboration de Woodwize et Constructiv.

## 5. Regards de l'IBEFE et des partenaires sur le projet

### Regard de l'IBEFE

Au-delà de l'organisation et de l'animation du Comité de pilotage par le président de l'IBEFE, l'équipe de l'IBEFE a participé activement à l'organisation et au suivi de toutes les réunions des différents groupes de travail. L'équipe IBEFE a ainsi beaucoup appris sur le contexte administratif et réglementaire propre à chaque opérateur, ainsi que sur les aspects pratico-pratiques de l'organisation des formations en alternance et des évaluations organisées par les opérateurs.

Sachant que la réussite d'un projet se construit autant en dehors des réunions que pendant les réunions, le rôle de l'équipe IBEFE a aussi consisté à :

- rencontrer et soutenir activement - hors réunions - les acteurs de terrain et les liens créés entre les acteurs de terrain ;
- participer activement au dépassement de certains moments plus difficiles de la vie du projet.

Cet accompagnement de l'IBEFE s'est heureusement réalisé dans un contexte favorable dans la mesure où, d'une part, les contacts entre l'ensemble des partenaires (CEFA, IFAPME et les secteurs) se sont pris très tôt avant le début effectif de la formation, ce qui a permis de planifier sans trop de difficultés et de pression les réunions du Comité de Pilotage et des groupes de travail, d'autre part les partenaires (représentants, conseillers et acteurs de terrain...) étaient motivés à construire une collaboration fructueuse au bénéfice des jeunes et des entreprises.

Si beaucoup de temps et d'énergie a été attribué par tous les partenaires au suivi de ce projet-pilote, nous tenons ici à valoriser tout particulièrement l'investissement important des acteurs de terrain les plus proches des jeunes (le professeur de pratique professionnelle et la référente) engagés dans cette formation.

### Regard des partenaires

#### Regard des secteurs

Les coachs sectoriels WOODWIZE et Constructiv soulignent leur très bonne collaboration et complémentarité dans ce projet concret qui concerne un métier commun, à la fois dans le cadre des réunions et dans le cadre des démarches actives vers les entreprises : contacts et visites pour avis d'agrément, remise conjointe des attestations sectorielles dans les 5 entreprises accueillantes.

Ce projet a également permis aux coachs sectoriels et à la référente du CEFA de travailler ensemble à l'examen et à la résolution de certaines difficultés (notamment les difficultés de mobilité des jeunes).

Les secteurs sont satisfaits de la formation qui a été prodiguée aux jeunes, formation qui s'est enrichie de la motivation des jeunes pour l'épreuve sectorielle et de leur réussite de l'épreuve sectorielle préparée par l'ensemble des partenaires (CEFA, IFAPME, Constructiv, WOODWIZE et IBEFE).

Les secteurs ont fortement apprécié l'organisation par l'IBEFE des réunions du Comité de Pilotage et des groupes de travail.

### Regard des conseillers SeGEC.

Pour cette première expérimentation de partenariat autour d'un projet commun, les intervenants (responsables et « opérationnels ») étaient nombreux : représentants du Bassin, des secteurs professionnels, des organismes de formation, de l'administration...

D'ores et déjà, on peut souligner la volonté d'une Direction d'école de s'impliquer dans des projets innovants.

Lors des premières rencontres autour de ce projet, les volontés de s'engager étaient partagées, des freins et difficultés étaient cependant identifiés de part et d'autre.

Au fil des rencontres et de l'avancée du projet, les échanges entre les acteurs de terrain furent nombreux et très intéressants, qu'il s'agisse de construire des formations en commun, de constituer les épreuves d'évaluation et leurs grilles...

Des moments de discussion plus intense ont mis en évidence des différences d'approche, des incompréhensions au niveau du profil métier de la part des partenaires des secteurs professionnels. La bonne entente des personnes et cette volonté de mener à bien le projet au bénéfice des jeunes en formation a permis de passer outre ces difficultés.

L'implication des acteurs proches des élèves (professeur, référente, chef d'atelier, coachs sectoriels) peut ici être soulignée ; mettre en œuvre un nouveau profil, de nouvelles compétences dans un domaine où les notions techniques comptent autant que le geste professionnel, demande un investissement énorme qui dépasse de loin les quelques heures par semaine attribuées à l'équipe pédagogique et au professeur titulaire des cours. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

La rencontre entre ces différents partenaires a également été l'occasion de mieux se connaître, de mettre en évidence et de comprendre les particularités, spécificités et besoins des uns et des autres. Cette expérimentation a permis de rapprocher le monde de la formation et de l'enseignement avec les représentants des secteurs professionnels et du monde de l'entreprise. Les difficultés que rencontrent les organismes de formation et l'enseignement pour la mise en œuvre de certains profils de formation ont pu être exprimées : correspondance entre les profils métier et les activités réelles exercées par les entreprises partenaires, difficultés d'effectuer les épreuves de qualification en entreprise, validation des unités en respectant le profil d'évaluation imposé, coût important engendré tant pour l'apprentissage que pour les épreuves d'évaluation...

Néanmoins, on peut regretter l'absence d'inscriptions à la formation proposée par l'IFAPME ainsi que la difficulté de conclure des contrats avec des entreprises qui pourtant s'étaient engagées.

En conclusion, sans occulter les difficultés, le bilan de cette expérimentation est très positif, les jeunes ayant obtenu leur certificat de qualification et la reconnaissance sectorielle en sont la preuve. Plusieurs d'entre eux ont trouvé un emploi dans le secteur au sortir de la formation.

## MERCI A TOUS LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS (peu ou prou) DANS LE PROJET !

### Pour le CEFA du Centre Asty Moulin

Marc BERTRAND, directeur général du Centre Asty Moulin  
Emilie CROTTEUX, référente CEFA  
David DERESE, chef d'atelier menuiserie  
Georges EVRARD, coordinateur CEFA  
Luc LEPLANG, professeur de pratique professionnelle

### Pour le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)

Michel GERARD, responsable équipe pédagogique  
Pierre WERY, conseiller à l'alternance

### Pour le centre IFAPME de Namur-Brabant wallon

Christophe DELOGNE, directeur centre IFAPME de Namur  
Thierry DEVREUX, directeur général Centre IFAPME Namur-Brabant wallon  
Marc DEVRIESE, conseiller en alternance et coordinateur Centre IFAPME de Namur

### Pour l'IFAPME

Christophe BONDROIT, conseiller pédagogique  
Denis DE BACKER, conseiller technique  
Marie-Anne NOEL, inspectrice générale

### Pour la Confédération Construction Wallonne

Anaïs ROUQUIER, assistante Communication & Events  
Florie THOMAS, conseillère Cellule Emploi Formation

### Pour Constructiv

Eric DUJACQUIER, ex-directeur Wallonie  
Alain LEFEVERE, conseiller formation et coach sectoriel  
Sébastien LEMAITRE, directeur Wallonie

### Pour WOODWIZE

Claire DELVAUX, coach sectoriel  
Jeroen DOOM, directeur

### Pour le Cabinet de la Ministre SCHYNS

Jenifer CLAVAREAU, conseillère

### Pour le Cabinet du Ministre JEHOLET

Corinne STEPHENNE, conseillère

### Pour l'IBEFE de Namur

Jean-Marie CONSTANT, ex-président IBEFE  
Thérèse DUMONT, chargée de projet IBEFE  
Laurie MARTIN, cheffe de projet Chambre Enseignement  
Françoise MICHIELS, coordinatrice IBEFE  
Fabienne TINANT, présidente IBEFE  
Jean-Claude VANDERMEEREN, ex-président Chambre Emploi Formation

### **RAPPORT FINAL**

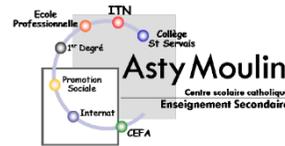
Françoise BAVEYE, assistante d'équipe (mise en page)  
Thérèse DUMONT, chargée de projet IBEFE Namur (rédaction)  
Françoise MICHIELS, coordinatrice IBEFE Namur (relecture)

Collaboration entre :

**Le CEFA du Centre Asty Moulin**



**L'IFAPME et le Centre IFAPME de Namur-Brabant wallon**

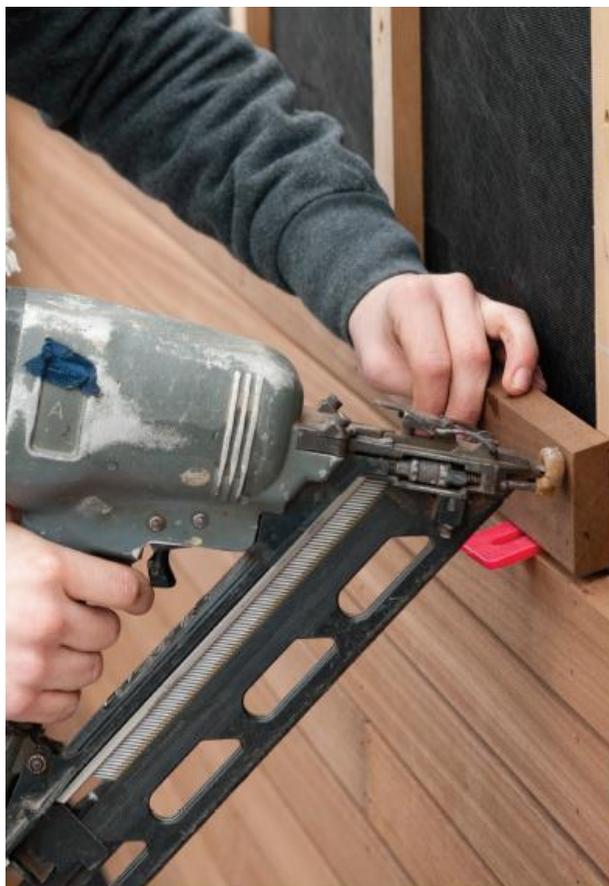


**La Confédération Construction Wallonne, Constructiv et WOODWIZE**



**L'Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur**





**CONSTRUCTEUR • TRICE  
MONTEUR • EUSE  
DE BÂTIMENTS EN  
STRUCTURE BOIS**

**Formation complémentaire  
en alternance**

**MONTRE DE QUEL BOIS  
TU TE CHAUFFES !**

Tu as ta **qualification en menuiserie** ?

Spécialise-toi dans un métier  
d'avenir !

**CONSTRUCTEUR • TRICE  
MONTEUR • EUSE  
DE BÂTIMENTS EN  
STRUCTURE BOIS**

une qualification complémentaire  
reconnue par les secteurs



« Ce que j'aime vraiment dans mon travail, c'est le fait que lorsqu'on quitte un chantier après avoir assemblé les différents éléments, on voit directement le résultat puisque la maison est construite. Par la suite, quand on repasse devant le bâtiment, on est toujours fier d'avoir contribué à sa construction. »

Damien • monteur en structure bois



**QUELLES COMPÉTENCES  
VAS-TU ACQUÉRIR ?**

- 🔧 Usinage des bois et panneaux sur machines traditionnelles et à commande numérique
- 🔧 Réglementation en matière de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB)
- 🔧 Assemblage des éléments structurels et leur mise en oeuvre en atelier et sur chantier
- 🔧 Réalisation de l'isolation et des étanchéités à l'air et à l'eau, des structures
- 🔧 Placement de parements extérieurs menuisés
- 🔧 Travail en collaboration avec les autres corps de métier





- ☑ Un contrat d'alternance entre l'entreprise et toi
- ☑ Entre 60 et 80% de la formation en entreprise et le reste en centre ou école
- ☑ Rétribution forfaitaire mensuelle

**Avantages de la formation**

- ☑ Certification sectorielle attribuée par les secteurs Construction et Bois
- ☑ Expérience professionnelle
- ☑ Primes régionale et sectorielle accordées sous certaines conditions
- ☑ Formation en un an - de septembre à juin

**PLUS D'INFORMATIONS**



Contacte l'un des deux opérateurs :

**CEFA - Centre Asty Moulin**

Rue de la Pépinière, 101  
5002 Namur

N° du centre : 081/72.90.60

Emilie CROTTEUX  
N° direct: 081/22.41.40  
emilie.crotteux@cefanamur.be

**Centre IFAPME de Namur**

Rue Henri Lemaître, 69  
5000 Namur

N° vert : 0800.90.133  
N° du centre : 081/74.32.14

Murielle GREGOIRE  
murielle.gregoire@ifapme.be

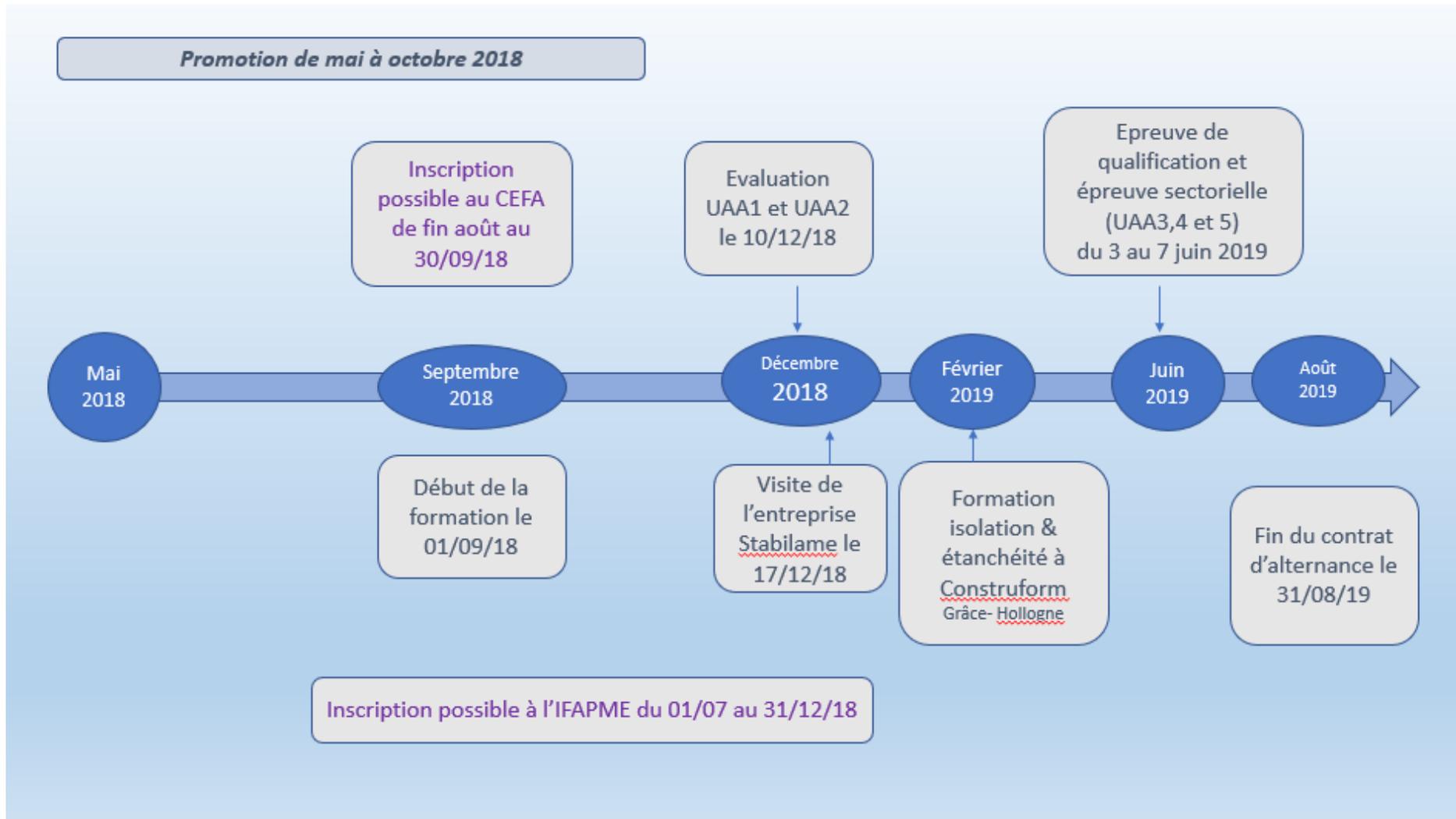
Marjorie MARLAIRE  
marjorie.marlaire@ifapme.be

## ANNEXE 2 : accord CEFA-IFAPME...

### ... pour périodes communes de cours, de visites et d'évaluation

		Heures	Lieu	Période
UAA1	Réaliser un cadre avec assemblage de base sans profilage → préparation des bois pour assemblage de base	8h	Atelier bois du Centre Asty Moulin +	Octobre/novembre 2018
UAA2	Usiner sur machine à commande numérique	8h	Visite(s) du CDC Wallonie Bois et/ou entreprises disposant de machines à CN	
<i>Evaluation UAA1 et UAA2</i>		10h	Atelier bois du Centre Asty Moulin	Décembre 2018
UAA3	Fabriquer une structure bois			
UAA4	Mettre en œuvre les éléments structurels sur chantier			
	→ Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs	16h	Construform Grâce-Hollogne	Février 2019
	→ Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs spécifiques à l'ossature bois	16h	Atelier Formatgreen – Gembloux	Février/mars 2019
	→ Mise en place d'éléments structurels sur chantier	4h	Visite(s) de chantier(s) – si possible avec écomatériaux	Avril/mai 2019
		8h	Atelier Formatgreen	Mai 2019
UAA5	Placer des parements extérieurs menuisés			
<i>Evaluation UAA3, UAA4 et UAA5</i>		32h	Atelier Formatgreen	Juin 2019

### ANNEXE 3 : ligne du temps de la formation



### COMMUNIQUE DE PRESSE



#### Formations à Namur cherchent candidat.es pour un métier de la construction-bois !

Si le bois est depuis longtemps utilisé dans la construction des maisons et immeubles (pour la charpente, les menuiseries intérieures et extérieures, les terrasses, ...), il est également de plus en plus utilisé ces dernières années dans la structure même des bâtiments, structure appelée 'ossature bois'. Cette technique constructive est en effet pertinente car elle répond parfaitement à la demande de performance énergétique de plus en plus pressante chez les particuliers et les entreprises.

Au moment de construire, beaucoup font donc le choix du bois, par ailleurs ressource naturelle majeure de la Wallonie.

Pour répondre à la demande croissante, de plus en plus d'entreprises wallonnes développent cette maîtrise de la construction-bois, ce qui est générateur d'emplois, notamment pour un de ses métiers-clés, le **métier de 'constructeur monteur de bâtiments en structure bois'....**

**... un métier polyvalent !**

Le/la 'constructeur-monteur de bâtiments en structure bois' est capable de réaliser en atelier le traçage, l'usinage et le pré-montage d'éléments de structures/d'ossatures bois (charpentes, murs, planchers) à l'aide de machines à commande numérique. Il est également capable d'assurer le levage, le montage et la stabilité définitive de cette structure sur chantier, tout en veillant à la qualité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air et à l'eau de la structure.

Ce beau métier qui aime travailler le bois requiert en outre de nombreuses compétences parmi lesquelles une bonne capacité d'adaptation aux évolutions techniques, la capacité à travailler en équipe, un esprit logique et rigoureux, une bonne résistance physique (port de charges lourdes, bruit, travail en positions debout/accroupie/à genoux), un travail de précision, l'aptitude au travail en hauteur, la capacité à analyser une situation et à résoudre des problèmes, le sens relationnel pour les contacts avec les autres corps de métier...

#### **Une formation porteuse pour les jeunes qualifiés en menuiserie ...**

Depuis ce mois de septembre, une formation en alternance d'1 an est proposée par le CEFA du Centre Asty Moulin de Namur et par le centre IFAPME de Namur pour se former à ce beau métier. Cette formation est accessible aux jeunes ayant déjà une qualification en menuiserie (enseignement professionnel ou apprentissage) et dans les conditions d'âge suivantes : le jeune peut s'inscrire au CEFA s'il n'a pas encore atteint l'âge de 21 ans et peut s'inscrire à l'IFAPME s'il atteint l'âge maximum de 24 ans cette année 2018.

#### **... et une reconnaissance sectorielle à l'issue de la formation**

Grâce au soutien apporté par les secteurs de la Construction (CCW et Constructiv) et du Bois (Woodwize), les jeunes qui accompliront cette formation obtiendront une certification sectorielle qui constituera un atout supplémentaire pour décrocher un emploi.

Découvrez le flyer et la vidéo promotionnant ce métier et cette formation :

<http://www.bassinefe-namur.be/actualites/formations-cherchent-candidates-pour-le-metier-de-constructeur-monteur-de-batiments-en>

#### **Personnes de contact pour plus d'informations sur cette formation :**

**Mme Crotteux (CEFA du Centre Asty Moulin de Namur) : 0474/39.01.92 – 081/22.41.40**

**Mme Marlaire (centre IFAPME de Namur) : 0473/91.96.18 – 081/74.32.14**

## ANNEXE 5 : communiqué de presse de fin mai 2019



### INVITATION

#### Conférence de presse

(suivie d'un lunch sandwiches)

**Le vendredi 7 juin 2019, à  
partir de 11h30**

Dans l'espace-accueil de **Formatgreen**  
(rue Saucin, 70 – 5032 Les Isnes)

**Au programme :**

**Clôture d'une première collaboration  
CEFA-IFAPME dans le Bassin namurois,  
soutenue par les secteurs Construction  
(CCW & Constructiv) et Bois  
(Woodwize) pour une formation en  
alternance de 'Constructeur monteur  
de bâtiments en structure bois'**

&

**Clôture de l'épreuve sectorielle à  
laquelle participeront les jeunes en  
formation**



Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation - Emploi de Namur

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Une formation en alternance (collaboration CEFA – IFAPME)**

**à un métier porteur**

**Une formation à un métier porteur : Constructeur monteur de bâtiments en structure bois**

Au moment de construire, de nombreux candidats bâtisseurs font le choix du bois, par ailleurs ressource naturelle majeure de la Wallonie. Pour répondre à cette demande croissante, de plus en plus d'entreprises wallonnes développent la maîtrise de la construction-bois, ce qui est générateur d'emplois, notamment pour un de ses métiers-clés, le métier de *Constructeur monteur de bâtiments en structure bois*.

Parallèlement, tous reconnaissent que la formation en alternance participe à l'amélioration des qualifications par la grande place qu'elle accorde à la formation pratique en entreprise. L'enseignement (CEFA – Centre d'Éducation et de Formation en Alternance) et la formation professionnelle (IFAPME - Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises) organisent tous deux des formations qui permettent aux jeunes d'acquérir, en centre de formation et en entreprise, les compétences particulièrement recherchées par les employeurs.

**Un projet pilote en collaboration**

C'est dans ce contexte, à l'initiative des interlocuteurs sociaux et sous le pilotage de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE) de Namur, que le CEFA et l'IFAPME ont été invités à se rencontrer, à dialoguer, à collaborer et à partager leurs ressources pour mettre en place un projet de formation en alternance au métier de *Constructeur monteur de bâtiments en structure bois*. Celui-ci a été lancé en septembre 2018 à Namur (formation d'un an accessible aux jeunes ayant déjà une qualification en menuiserie). Cette formation, soutenue par la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région wallonne, est le fruit d'une collaboration entre le CEFA du Centre Asty Moulin de Namur, l'IFAPME et le centre de

formation IFAPME de Namur, avec l'appui des organisations syndicales et patronales des secteurs Construction (CCW – Constructiv) et Bois (Woodwize).

#### Une reconnaissance sectorielle à l'issue de la formation

Grâce à ce soutien apporté par les secteurs Construction et Bois, les jeunes qui réussiront une épreuve sectorielle obtiendront, en plus de leur certificat de qualification, une certification sectorielle qui constituera un atout supplémentaire pour décrocher un emploi. Cette épreuve se déroulera du 3 au 7 juin prochain et clôturera cette première collaboration CEFA-IFAPME sur le territoire du Bassin de Namur.

#### Le métier de *Constructeur monteur de bâtiments en structure bois*... un métier polyvalent !

Le *Constructeur-monteur de bâtiments en structure bois* est capable de réaliser en atelier le traçage, l'usinage et le pré-montage d'éléments de structures/d'ossatures bois (charpentes, murs, planchers) à l'aide de machines à commande numérique. Il est également capable d'assurer le levage, le montage et la stabilité définitive de cette structure sur chantier, tout en veillant à la qualité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air et à l'eau de la structure.

Ce beau métier, pour qui aime travailler le bois, requiert en outre de nombreuses compétences parmi lesquelles une bonne capacité d'adaptation aux évolutions techniques, la capacité à travailler en équipe, un esprit logique et rigoureux, une bonne résistance physique (port de charges lourdes, bruit, travail en positions debout/accroupie/à genoux), un travail de précision, l'aptitude au travail en hauteur, la capacité à analyser une situation et à résoudre des problèmes, le sens relationnel pour les contacts avec les autres corps de métier, ...

Découvrez l'Instance Bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi de Namur et ses activités : <http://www.bassinefe-namur.be>

#### Contacts presse :

Mme Thérèse Dumont, Chargée de mission - 081/48 69 15 – [therese.dumont@forem.be](mailto:therese.dumont@forem.be)

Mme Françoise MICHIELS, Coordinatrice - 081/48 67 49 – [francoise.michiels@forem.be](mailto:francoise.michiels@forem.be)

